
des « bonnes feuilles »
d'albert jacquard

terrorisme : réprimer ne suffit pas
la crise et l'état

l'autogestion : un débat renouvelé
trente ans après,
notes d'un témoin

livres

sommaire

des « bonnes feuilles » d' albert jacquard de la discussion scientifique à la querelle idéologique	p. 1
jacques moins terrorisme : réprimer ne suffit pas	p. 10
jacques nagels la crise et l'état	p. 22
anne drumaux l'autogestion, un débat renouvelé	p. 40
en diagonale : — fait-divers	p. 53
— un signe des temps : l'« outplacement »	p. 53
rosine lewin 30 ans après, notes d'un témoin	p. 55
livres : — la valeur d'usage chez marx, par g. roland	p. 60
— la belgique et ses dieux	p. 62
— le mouvement chrétien en flandre	p. 64
— jean leroy, par n. gadenne	p. 65
— le contrat d'apprentissage, par j. jacqmain	p. 67

Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyrès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P. Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Supplément aux « Cahiers Marxistes » N° 141 — Février 1986

cahiers marxistes

Revue fondée en 1969

Index
récapitulatif
pour 1985

QUESTIONS POLITIQUES GÉNÉRALES	N°	Mois
Bérangère Marques-Pereira : Réflexion sur la dialectique Production/Reproduction. Pour une approche matérialiste de la condition des femmes	130	février
<i>Centenaire du P.O.B.</i>		
Claude Renard :		
A propos d'un centenaire... au-delà du réformisme	131	mars
Jean Puissant :		
P.O.B. et syndicats ou inversément	132	avril
Françoise Nice :		
Le P.O.B. et la journée des huit heures	132	avril
Nicolas Errante :		
1919-1939 : Le P.O.B., courroie de transmission de la Commission syndicale de Belgique	132	avril
Madeleine Mairlot :		
« Nous rentrons au Parti socialiste... » Un épisode de la guerre d'indépendance syndicale	132	avril
Tony Dhanis :		
Jean-Paul II, révélateur de l'Eglise catholique en Belgique	133	mai
Rosine Lewin :		
Les vérités de Jean-Paul II	133	mai
Marcel Liebman et Ralph Milliband :		
Remarques sur l'anticommunisme	136	octobre
Eric Remacle :		
Moi, jeune — eux jeunes — Dialogue pour changer la vie	136	octobre
Françoise Nice :		
Soliloque pour une nouvelle citoyenneté	136	octobre
 CULTURE		
Jean-Marie Simon :		
L'enseignement à l'encan	129	janvier
Lucien Sève :		
Savoir et responsabilité	133	mai
Hubert Cambier et Philippe Fraschina :		
Sur le statut scientifique du marxisme	134	juin
Pierre Gillis et Jean-Jacques Heiwegh :		
Le marxisme, science d'appellation contrôlée ?	134	juin
Françoise Nice :		
A propos de « Brel ! Et après ? ». Francis Chenot, obstiné partisan des mots	134	juin
Françoise Wuilmar :		
Ernst Bloch ou l'utopie concrète	136	octobre
 <i>Dossier réalisé par J. Aron :</i>		
Le Parti communiste et les arts plastiques. Documents et témoignages	137-138	nov.-déc.
Paul Aron :		
L'expérience de Contact		
Témoignages d'artistes :		
Serge Creuz, Edmond Dubrunfaut, Jo Dustin, Jacques Lacomblez, Paul Renotte, Roger Somville, Wilchar		
Interview de Bernard Focroulle par Marc Rayet		
L'année Bach s'achève	137-138	nov.-déc.

POLITIQUE INTERNATIONALE	N°	Mois
Paulo Marcus :		
Pour mieux comprendre la grève des mineurs britanniques	129	janvier
Patrice Granville :		
Le nouveau Nicaragua et Reagan II : le choix des armes	129	janvier
Jan Debrouwere :		
Genève et les choix pour l'Europe et la Belgique	130	février
Giuletto Chiesa :		
Débats en URSS sur les contradictions de la société soviétique ..	133	mai
Hugues Le Paige :		
Questions après le Congrès du P.C.F.	133	mai
Benoît Verhaegen :		
Il y a vingt ans : les « rebellions congolaises »	134	juin
Marcello Ossandon et Rafael Saitua :		
Dettes extérieures, chômage et dépendance externe : Le lourd		
héritage légué aux démocrates chiliens	135	sept.
URSS-tiers monde, quelles relations ?	136	octobre
Dominique Simonis :		
Les relations URSS-Tiers-Monde : aspects économiques		
Colette Braeckman :		
L'aide à l'Éthiopie. Faire la part de l'idéologie		
Serge Govaert :		
Le socialisme portugais et l'Europe	137-138	nov.-déc.

HISTOIRE

<i>Centenaire du P.O.B.</i>	130	mars
Claude Renard :		
A propos d'un centenaire... au-delà du réformisme	131	avril
Jean Puissant :		
P.O.B. et syndicats ou inversément	131	avril
Françoise Nice :		
Le P.O.B. et la journée des huit heures	131	avril
Nicolas Errante :		
1919-1939 : Le P.O.B., courroie de transmission de la Commis-		
sion syndicale de Belgique	131	avril
Madeleine Mairlot :		
« Nous rentrons au Parti socialiste... ». Un épisode de la guerre		
d'indépendance syndicale	131	avril
Benoît Verhaegen :		
Il y a vingt ans : les « rébellions congolaises »	134	juin

POLITIQUE INTÉRIEURE ET PROBLÈMES SOCIO-ÉCONOMIQUES

J.-M. Simon :		
L'enseignement à l'encan	129	janvier
Débat :		
Pacte scolaire, il y a révision et révision (avec la participation de		
Régis Dohogne, Yvan Ylief, Guy Montfort, E. Renier et Jean-Marie		
Simon)	129	janvier
Rosine Lewin :		
Santé, chômage, travail	129	janvier
Hommage à Willy Peers : Témoignages de Claude Renard et Wal-		
ter Burniat	129	janvier

	N°	Mois
Maurice Goldstein : Willy Peers, un témoignage	130	février
B. Petit :		
La sécurité sociale entre l'étatisation et l'autonomie	130	février
C. Vandermorten :		
La production de l'espace industriel belge : 1846-1984	130	février
J. Aron :		
André Bertouille à l'Education nationale : Propagande et réalités ...	130	février
Jean-Pierre Keimeul :		
La sexualité des jeunes en 1985 ? Toujours aussi coïnçante...	130	février
Débat : La crise et l'information radio-télévisée	131-132	mars-avril
Serge Govaert :		
Doorbraak : l'ouverture du S.P. ?	133	mai
Jean-Pierre Keimeul :		
Travail social et syndicalisme : rencontre sur fond de crise	134	juin
Claude Renard :		
85 n'est plus 81	135	sept.
Jean-Pierre Keimeul :		
Tragédie du Heysel. Réfléchir après l'horreur	135	sept.
Koen Raes :		
L'allocation universelle. Remarques et critiques sur l'opportunité de dissocier travail et revenu	135	sept.
Rosine Lewin :		
Quelles perspectives pour les nouvelles coopératives ?	135	sept.
Eric Remacle :		
Moi, jeune — eux, jeunes. Dialogue pour changer la vie	136	octobre
Françoise Nice :		
Soliloque pour une nouvelle citoyenneté	136	octobre
Pierre Ergo :		
Belgique 2000 : Bonjour la sénescence	136	octobre
Rosine Lewin :		
Les jeunes d'hier	136	octobre
Claude Renard :		
Les élections	137-138	nov.-déc.

EN DIAGONALE

Deux vies, deux univers : Piet Vermeylen, André Leysen	129	janvier
Média : ça bouge	129	janvier
Marc Rayet :		
Des grosses ficelles au câble (R.T.T.)	129	janvier
Angel Enciso Berge :		
Europalia-Espagne. La légende blanche	137-138	nov.-déc.
Françoise Nice :		
La gauche, les missiles et la « guerre des étoiles » : une unité en bonne voie	137-138	nov.-déc.
Un prix Nobel convivial	137-138	nov.-déc.

DOCUMENTS ET TABLE RONDE

Débat :		
Pacte scolaire. Il y a révision et révision, avec la participation de Régis Dohogne, Yvan Ylieff, Guy Montfort, Englebert Renier et Jean-Marie Simon	129	janvier
Débat :		
La crise et l'information radio-télévisée, avec la participation de Hugues Le Paige, Christiane Lepère, André Menu et Georges Moucheron	131-132	mars-avril

LIVRES RECENSÉS

	N°	Mois
Les droits des citoyens les plus démunis. Actes du colloque de Namur. Travaux de la Faculté de Droit de Namur	129	janvier
Nicaragua. P.R.I.D.	129	janvier
Revue de l'Université de Bruxelles. Punir, mon beau souci. Pour une raison pénale	131-132	mars-avril
Lumumba, P., Les 50 derniers jours de sa vie, par G. Heinz et H. Donnay. Crisp	133	mai
L'Ordre nouveau, par Maurice De Wilde	133	mai
Victor Michel, fidélité et courage. Editions Vie ouvrière	133	mai
Les idées politiques et sociales de Georges Sand, par Pierre Vermeulen	133	mai
Les écrivains belges et le socialisme, par Paul Aron	134	juin
Nicaragua : Révolution et contre-révolution. F.J.J.		
Le « Manuel » C.I.A. du parfait déstabilisateur. CEAL.		
Tribunal des peuples sur les interventions américaines	134	juin
Drôle d'agenda, par Jean Blume	135	sept.
Cent ans de socialisme. Considérations sur des articles et des revues	135	sept.
Maisons du peuple. Bruxelles A.A.M.	135	sept.
L'argent du P.S.C.-C.V.P., par Peter Franssen et Ludo Martens ...	135	sept.
La puissance militaire de l'Union soviétique, par Xavier Zeebroek ..	135	sept.
La Chine populaire, par Alain Roux	135	sept.

TARIF DES ABONNEMENTS
AUX CAHIERS MARXISTES

700 F par an en Belgique
350 F pour les moins
de 25 ans
800 F pour l'étranger

CCP 000-0188745-80
de la Fondation Jacquemotte
1000 Bruxelles

de la discussion scientifique à la querelle idéologique

albert jacquard



Les CM sont extrêmement heureux de pouvoir donner en « bonnes feuilles » un chapitre du nouveau livre d'Albert Jacquard, « *Eloge de l'humanité* », à paraître bientôt aux Editions du Seuil.

Nous remercions très chaleureusement le professeur Jacquard de sa générosité militante.

Annette Résibois, professeur à l'ULB, a rédigé pour nous une brève note, situant la place et les mérites du professeur Jacquard.

*Albert Jacquard ? Un personnage complexe, bouillant, impulsif, engagé, courageux, dérangeant. Professeur de génétique à l'Université de Paris VII, chef du département de génétique des populations de l'Institut national d'études démographiques français, il a publié de nombreux ouvrages. Citons *l'Eloge de la Différence* (1978), *Au Péril de la Science* (1982), *Moi et les Autres* (1983), *Inventer l'Homme* (1984).*

En tant qu'homme public, il a choisi de se battre dans un domaine particulièrement ingrat. Comment concilier le non-racisme absolu et la

certitude scientifique qu'au moins certains facteurs qui conditionnent la pensée doivent être héréditaires ? Comment éviter les raccourcis simplificateurs, alors que l'idée à exprimer est toute en nuances, au sein de débats contradictoires par essence sommaires, parfois violents ? Et d'abord, comment définir proprement les paramètres ?

Difficile à cerner, l'intelligence, qui est multiple et insaisissable. Est-elle aptitude au raisonnement logique ? Art de naviguer dans la société ? Subtilité dans la perception des nuances ? Richesse intérieure ? Qui ne connaît les innombrables exemples de « grands savants » hyper-intelligents dans leur domaine et se conduisant dans la vie en êtres infantiles et stupides ?

Que dire, par ailleurs, des mécanismes de pensée, si ce n'est qu'ils n'ont pas de raison d'être différents des autres processus neuronaux et doivent donc avoir un certain support génétique, héréditaire. Mais tant de facteurs se mêlent et s'entrecroisent. D'une génération à l'autre, ils sont redistribués, séparés, réassociés, mélangés à d'autres... Sans doute concurrent-ils à élaborer une sorte de moule de base, patrimoine du nouveau-né, que viendront moduler, magnifier ou anéantir l'éducation, la culture, les expériences personnelles, le hasard.

*En 1981, Jacquard fondait la revue « **Le genre humain** ». Dans ce premier numéro, on trouve, sous la plume du prix Nobel français François Jacob ceci : « Le mécanisme de transmission de la vie est tel que chaque individu est unique, que les individus ne peuvent être hiérarchisés. La seule richesse est collective : elle est faite de la diversité. Tout le reste est idéologie ».*

a.r.

Que des scientifiques soient en désaccord, c'est là une chose non seulement naturelle mais nécessaire. Les disputes sont le moteur de la recherche. Les critiques qu'il reçoit amènent chaque chercheur à mieux préciser ses concepts, à mieux définir les mots qu'il emploie, à prendre conscience de ses propres présupposés, à nuancer ses affirmations. La condition pour que ces conflits soient fertiles est évidemment la bonne foi de chacun.

Il est utile de montrer à un auteur quelle interprétation abusive peut être donnée à telle ou telle de ses affirmations, il est inadmissible de fausser ces affirmations, de les tronquer, de les changer de contexte pour leur faire dire ce qu'évidemment elles ne disaient pas. Le conflit se dégrade en querelle personnelle, o l'objectif n'est plus de se rapprocher d'une certaine vérité mais de l'emporter, à n'importe quel prix, même au prix du mensonge, sur l'adversaire.

Le danger d'une telle dégradation est d'autant plus grand que les enjeux de la dispute impliquent des problèmes de société. Il se trouve que la sociobiologie est directement en prise avec la difficulté centrale de nos sociétés occidentales : la justification des inégalités dans l'accès aux divers « biens » qui ne sont disponibles qu'en quantité limitée : confort, loisirs, soins, éducation.

Les sociétés basées sur l'exploitation d'une majorité par une minorité, sur la domination de quelques-uns et la soumission de la multitude, ne peuvent rester durablement stables que si les opprimés sont inconscients de leur sort, ou l'acceptent, ou n'imaginent pas qu'un changement soit possible. Mais cette condition nécessaire n'est pas suffisante : il faut aussi que les détenteurs du pouvoir et des richesses ne se posent pas trop de questions sur le bien-fondé de leurs privilèges.

Deux vers peuvent ronger le fruit : le désir de révolte des exploités, le besoin de justification des exploités. Contre le premier l'apologie de la soumission, ou la promesse d'une compensation outre-tombe peuvent être durablement efficaces; lorsqu'elles ne le sont plus, la police et l'armée peuvent faire l'appoint. Contre le second la lutte est moins directe. « De quel droit ai-je des privilèges refusés à d'autres ? », certes peu nombreux sont les privilégiés qui formulent la question, mais il suffit de quelques-uns pour que tout commence à basculer. La réponse longtemps donnée dans nos sociétés occidentales à ce « de quel droit ? » a été : « de droit divin ». C'est Dieu qui l'a voulu ainsi; et toute remise en cause devient un blasphème.

Mais cette réponse apparaît moins décisive aujourd'hui. Dieu, semble-t-il, s'intéresse à d'autres sujets. Il a fallu, d'urgence, trouver une justification nouvelle : celle qui est le plus souvent proposée est la science.

Tous ceux qui tiennent à maintenir une organisation sociale où l'objectif d'ordre l'emporte sur l'objectif de justice ont recours à l'argument suprême : la science, affirment-ils, nous donne raison. Naturelle-



L'apartheid n'a **aucun** fondement scientifique.

ment ce sont les disciplines s'intéressant le plus directement à l'Homme qui sont invoquées, au premier plan la biologie.

Depuis quelques années toute une campagne a ainsi été développée en France par une certaine presse dans le but de « prouver » que la hiérarchie sociale est la conséquence nécessaire d'une hiérarchie naturelle : les hommes sont conçus inégaux (ce qui est exact, jamais le signe = ne peut être mis entre deux individus), donc les uns sont supérieurs aux autres (ce qui est absurde, le signe > ne peut avoir de sens qu'entre deux nombres, et non entre deux ensembles). Que des forces conservatrices favorables au maintien de l'ordre établi s'opposent aux forces du changement, cela fait partie du jeu normal de la démocratie. Mais que dans ce jeu certains aient recours au mensonge systématique, cela n'est plus ni normal, ni acceptable.

En France la controverse publique en ce domaine a été totalement faussée par un courant de droite qui s'est présenté lui-même comme étant une « nouvelle Droite », il s'agissait de montrer que la Droite n'est pas seulement tournée vers le passé, mais représente la meilleure option pour l'avenir. Voilà une affirmation qui peut donner lieu à d'intéressants débats. Mais cette nouvelle Droite a systématiquement axé son argumentation autour de thèmes fournis par la biologie et notamment la socio-biologie. De multiples mises au point techniques ou recherches théoriques ont été présentées de façon à justifier la structure hiérarchique de notre société.

Un exemple caractéristique de la technique employée est fourni par la présentation de la banque du sperme des « Prix Nobel ». On sait qu'un homme d'affaires californien, Robert Graham, a eu l'initiative de fonder une banque de sperme alimentée par des hommes ayant reçu un prix Nobel (scientifique, il ne semble pas que les Prix Nobel de la Paix ou même de Littérature aient été sollicités, leur « valeur génétique » est sans doute suspecte); l'objectif est de permettre l'insémination de jeunes femmes douées d'une intelligence exceptionnelle et d'assurer ainsi la naissance d'enfants encore plus intelligents. Notons que ce Monsieur Graham est lui-même membre de la Mensa, club qui se présente comme très fermé puisque ne peuvent y pénétrer que les personnes ayant un quotient intellectuel supérieur à 140, soit 4 sur mille, ce qui n'est, tous comptes faits, pas si exceptionnel, puisque cela correspond à plus de 200.000 Français.

En fait un seul lauréat du Nobel a annoncé qu'il était un des fournisseurs de la dite banque. Il a inventé le principe du transistor, il a dépassé les 75 ans, il désire une nombreuse progéniture, la technique de la fécondation artificielle est sans doute pour lui le meilleur moyen de satisfaire cette ambition. Tout cela ne relèverait que de la rubrique des faits divers, si au passage un message tout différent, d'une tout autre portée, n'était transmis : il s'agit de présenter comme une évidence, une vérité allant de soi, que « l'intelligence est héréditaire », que les facultés intellectuelles sont le résultat d'un processus fatal qui a sa source dans les contenus de l'ovule et du spermatozoïde. Au-delà de

l'anecdote, c'est toute une vision du déterminisme de l'activité intellectuelle qui est en cause.

C'est pourquoi les réactions ont été vives lorsque, en mars 1980, l'initiative de R. Graham a été connue en Europe. Un quotidien, *Le Figaro*, qui ne peut guère être soupçonné de sympathies gauchistes, a interrogé sur ce sujet plusieurs spécialistes (dont certains ne peuvent également être suspects des mêmes sympathies). Ils ont répondu, sans s'être consultés, avec des phrases presque identiques (*Le Figaro* du 4 mars 1980) :

— Le Professeur P. Royer, pédiatre à l'hôpital des Enfants Malades, déclare : « Cette idée appartient peut-être à l'élaboration d'un certain imaginaire social, tout cela n'a vraiment aucune base scientifique ».

— Le Professeur Jean Frézal, professeur de génétique médicale, trouve l'expérience « très regrettable ». « Il s'agit d'une idée ancienne et farfelue qui se rapporte à l'entélégénésie, procédé très inefficace pour l'homme, qui consiste à déterminer comment améliorer l'espèce en sélectionnant des êtres supérieurs ».

— Le Professeur Jérôme Lejeune, animateur du mouvement « Laissez-les vivre », trouve tout cela d'une « grande sottise », « sans aucun intérêt scientifique » et « indigne d'alimenter la moindre polémique ».

— Le Professeur Werner Arber, prix Nobel de physique et de médecine en 1978, a qualifié de « complètement ridicule » cette initiative : « Je n'ai aucune raison de penser que des lauréats de prix Nobel soient plus ou moins intelligents que quiconque », dit-il.

Cette dernière remarque rejoint une réflexion faite publiquement par l'un des Nobel français « il ne faut guère connaître les Nobel pour avoir envie de les multiplier ».

Nous l'avons vu, le concept d'« hérédité de l'intelligence » est doublement délicat puisque chacun de ces deux termes ne peut être utilisé dans une proposition ayant un minimum de rigueur sans de multiples précautions, tant leur signification est floue. Il n'est donc pas étonnant que les généticiens se récrient devant des applications concrètes de théories aussi contestables. Mais cette unanimité n'impressionne guère ceux qui veulent que « la science » soit de leur côté.

Le même journaliste qui dans le *Figaro Magazine* écrivait quelques jours avant l'annonce de l'initiative de R. Graham : « Envers et contre tous, et malgré des brimades parfois violentes, les généticiens n'ont cessé d'affirmer que l'intelligence est héréditaire », écrivait dans le même hebdomadaire, quatre jours après les témoignages cités ci-dessus, un article intitulé « Bébés Nobel : une mauvaise querelle » ; on peut y lire : « Ce qui déplaît c'est l'idée selon laquelle l'intelligence ou

plutôt les différences individuelles d'intelligence sont héréditaires, ne serait-ce qu'en partie. Le fait qu'il ne se trouve pas un seul généticien sérieux pour considérer cette idée autrement que comme une certitude n'apparaît pas aux "environnementalistes" comme un élément déterminant » (1).

Tous les généticiens « sérieux » seraient donc d'accord avec la proposition d'une insémination par le sperme des Prix Nobel. Cette affirmation apparaît le 8 mars 1980, dans *Le Figaro Magazine*, alors que le 4 mars tous les généticiens interrogés avaient exprimé leur réprobation. Faut-il admettre qu'ils n'étaient pas « sérieux » ?

De toute évidence il s'agit là d'une affirmation que l'auteur sait être contraire à la vérité (ou il faudrait admettre qu'il ne lit pas le journal même dans lequel il publie). Mais il est contraint à cette attitude : c'est en se référant systématiquement à la science, et précisément à la génétique, qu'il a voulu défendre la thèse d'une hiérarchie naturelle entre les individus ou entre les groupes; pour ne pas laisser s'effondrer tout l'édifice il lui faut donc affirmer que tous les « généticiens sérieux » sont d'accord, alors même que la vérité est à l'opposé.

De tels agissements ne mériteraient que mépris s'ils ne parvenaient à convaincre de nombreux lecteurs impressionnés par la répétition des mêmes slogans présentés comme des découvertes scientifiques. L'objectif est toujours le même, justifier une doctrine politique par des données présentées comme fournies par la science, et, singulièrement, par la génétique : si les comportements des hommes sont génétiquement déterminés, ils correspondent à la « nature humaine », toute tentative de réforme est alors perverse et vouée à l'échec; la hiérarchie entre individus, le droit de propriété, la domination des hommes sur les femmes, l'hostilité à l'égard des étrangers, sont des éléments « naturels », donc fatals.

Il est significatif que de telles élucubrations aient été reniées par les fondateurs de la sociobiologie; Ed. Wilson lui-même s'est élevé contre l'usage fait de ses ouvrages par ces mouvements politiques. Il en impute d'ailleurs la responsabilité première à ses contracteurs américains de *Science for the People* à qui il reproche d'avoir caricaturé ses théories :

« La faiblesse fondamentale de l'argumentation de "La science pour le peuple" a malheureusement attiré l'attention de l'extrême droite, y compris le Front national anglais et la nouvelle Droite française. Ces groupes, qui sont favorables à diverses nuances de gouvernement autoritaire et de pratique raciste, ont salué avec enthousiasme l'argumentation de "La science pour le peuple" et les objections que celle-ci a soulevées. Les groupes de droite en question ont aussitôt proclamé que, si les critiques de "La science pour le peuple" étaient non fondées, ses idées politiques devaient l'être également. Ils ont aussitôt

(1) *Le Figaro Magazine* 8 mars 1980.

adhéré à la sociobiologie, non pas à la science réelle, mais à la caricature qu'en avait faite "La science pour le peuple" et qu'on pouvait aussi tirer des écrits de quelques auteurs à sensation. » (15, p. 58.)

La polémique a, pour une courte durée, été relancée en France en 1984 lors de la parution d'une traduction de l'ouvrage de C. Lumsden et E. Wilson « Le Feu de Prométhée ». L'objectif de ce livre est de proposer un modèle expliquant l'émergence de l'esprit humain. Rien de moins. Pour cela, ces auteurs utilisent un concept présenté comme nouveau, celui de la « coévolution gène-culture ». Une fois débarrassé d'un certain habillage, il est clair que ce mécanisme est tout simplement celui de la sélection naturelle, ce qui nous ramène au modèle darwinien classique. Tout le raisonnement repose sur l'idée que les gènes responsables de comportements efficaces se répandent au fil des générations, tandis que les autres peu à peu disparaissent. Ainsi est-il affirmé que « les gènes qui prescrivent le refus de l'inceste » se sont multipliés, car ils évitent un comportement biologiquement néfaste.

Mais une telle présentation de l'évolution suppose résolu le problème essentiel : comprendre comment des gènes, ces structures chimiques, peuvent « prescrire » une attitude aussi complexe que le choix du partenaire sexuel selon les liens de parenté. En dernière analyse, les mécanismes proposés par Lumsden et Wilson supposent que les géniteurs transmettent leurs caractéristiques à leur progéniture, alors que nous savons depuis Mendel qu'ils transmettent la moitié des facteurs, les gènes, qui en eux gouvernent ces caractéristiques, ce qui est un processus totalement différent. Tous les raisonnements basés sur la transmission directe des caractères se trouvent caducs.

Il s'agit donc d'une théorie pré-mendélienne à propos de laquelle la discussion scientifique sera sans doute vite close. Elle ne constitue pas réellement un modèle explicatif, mais n'est qu'une tautologie annonçant que le « meilleur » l'emporte; à condition de définir le « meilleur » comme ce qui est capable de l'emporter. Selon une remarque de l'astronome Hubert Reeves, cette théorie est simplement « une preuve du fait qu'à vouloir tout expliquer, on n'explique rien ».

Ignorant les passages de ce livre où Wilson les désavoue, les tenants de la « nouvelle Droite » ont utilisé cet ouvrage pour annoncer triomphalement que la sociobiologie leur donne raison.

Ils ne s'embarrassent pas de nuances, invoquent la « science » à chaque paragraphe et assènt leurs affirmations sous forme de slogans : « la biologie confirme les lois de la morale » et même « le problème de la science, c'est l'âme » (2).

L'utilisation de ce dernier mot, si lourd de sens pour tout lecteur, est révélatrice de la manipulation dont celui-ci est victime. Selon le présentateur du *Figaro-Magazine*, qui utilise ces slogans comme titres,

(2) Cf. le « Cahier-science » publié par le *Figaro-Magazine* du 11 février 1984.

l'« âme » serait l'objet du livre de L. et W., or ce mot n'y est utilisé que deux fois, dont l'une pour affirmer que justement, les modèles proposés ne concernent pas l'« âme ». Plus étrange encore, on apprend dans le même article que le traité de J.-P. Changeux *L'Homme neuronal* « commence par un chapitre sur la notion d'âme »; il aurait été plus conforme à la vérité de préciser que l'objectif de ce chapitre est, tout au contraire, de reléguer hors du champ de la recherche scientifique, selon l'expression de J.-P. Changeux, « les cogitations des spiritualistes ». On ne saurait plus totalement falsifier les intentions d'un auteur.

Ceux qui se rendent coupables de tels travestissements peuvent-ils être de bonne foi ? L'objectif de la démarche scientifique est de nous rendre plus lucides sur l'univers et sur nous-mêmes. Comment ne pas être indigné lorsque la science est faussement et systématiquement invoquée par ceux qui n'ont pour objectif que la défense d'une idéologie ? Il est regrettable que cette indignation, ressentie par tant de scientifiques devant l'utilisation pervertie de leurs travaux, ne soit pas plus largement exprimée.

Cette prise de conscience par les scientifiques de la nécessité de s'exprimer haut et clair lorsque leurs disciplines sont impliquées est devenue urgente, car, relayée par la technique, la science a bouleversé les conditions de vie sur la terre. Elle vient même de donner aux hommes le moyen de supprimer toute vie. Il ne s'agit plus seulement de structures sociales, d'options politiques, de choix idéologiques, mais de l'existence même d'un avenir pour les vivants.

Cet avenir peut être anéanti de nos propres mains : nous avons en notre pouvoir de décider que demain n'existera pas pour les hommes; il ne sera qu'un vide semblable à celui qui nous a précédés. Nous avons en notre pouvoir notre anéantissement brutal, en laissant la sombre fascination de la mort l'emporter sur la joie lumineuse de la vie. Nous avons en notre pouvoir notre progressive disparition en laissant les satisfactions élémentaires procurées par le mépris et l'asservissement des autres l'emporter sur le bonheur de respecter, d'admirer, d'aimer.



Un dessin à l'encre de François Montanier.

réprimer ne suffit pas

Jacques Moins

Le terrorisme, qui s'est affirmé en Belgique plus tard que dans des pays voisins, s'inscrit dans une stratégie de la tension. Il secrète peur et répression.

A qui profite le crime ? Qui manipule et qui est manipulé ? Telles sont les questions de fond posées par Jacques Moins, qui invite à une réflexion globale sur les déviances violentes dans notre société. Pour se défendre contre le terrorisme, la société doit en scruter les causes et agir sur les conditions qui le rendent possible.

réprimer ne suffit pas

jacques moins

Pendant longtemps le terrorisme a paru ignorer la Belgique alors qu'il se développait chez ses proches voisins comme la France ou la RFA. Notre pays apparaissait plutôt comme une plaque tournante, un refuge, un sanctuaire pour les auteurs de ces actes perpétrés à l'étranger. Cela a bien changé.

Certes il y a eu l'attentat d'Anvers contre la communauté israélite, celui de la Synagogue à Bruxelles, l'assassinat de Naim Khader et la liste pourrait se poursuivre; mais à chaque fois il s'agissait d'un acte qui trouvait son origine dans des mobiles internationaux et pouvait être attribué à des organisations étrangères.

DEPUIS OCTOBRE 1984

Depuis octobre 1984 les attentats parfois très spectaculaires revendiqués par un groupe opérant en Belgique se sont multipliés. Dans le même temps une forme de banditisme aux dimensions inhabituelles est apparu, caractérisé par une grande sauvagerie, une cruauté exceptionnelle.

Il est possible que les CCC aient des liens internationaux mais ils se manifestent avant tout dans le cadre de notre réalité, utilisant pour la première fois la violence, les attentats spectaculaires comme moyen d'expression politique dans une société développée — mais en crise il est vrai. On ne peut évidemment isoler le phénomène du contexte politique et social, encore qu'en l'espèce celui-ci ne paraît pas nous apprendre grand-chose sur la genèse du mouvement, sa consistance et ses buts réels. Certes, certains groupuscules qui se définissent d'extrême gauche, à l'audience particulièrement réduite, comme « Ligne Rouge », s'efforcent dans une phraséologie prétendument révolutionnaire d'expliquer les attentats, de les justifier. Cette circonstance ne suffit pas pour se montrer sélectif dans la recherche des auteurs et comme certains sont tentés de le faire, de criminaliser des opinions contestataires. D'autant que l'expérience internationale enseigne. En RFA, en Italie par exemple, on a connu de bien curieuses osmose entre des groupes qui se réclamaient de l'extrême-droite et l'extrême-gauche. D'évidence le terrorisme n'est le monopole ni des uns, ni des autres. Il ne concerne dans notre pays que des éléments extrêmement réduits en nombre qui ne peuvent disposer d'une aide passive, d'une complicité quelconque d'une fraction de l'opinion publique. On peut dès lors comprendre que les enquêteurs rencontrent beaucoup de difficultés à retrouver les auteurs et que les techniques délicates de l'infiltration et du renseignement donnent peu de résultats. Ils paraissent cependant avoir abouti à l'arrestation de partisans ou de complices d'un certain

nombre des actes terroristes. L'enquête judiciaire dira ce qu'il en est. Devant le mutisme des intéressés et la complexité du problème, la multiplicité des attentats et la variété de leurs caractéristiques, elle promet d'être longue. Ici encore la circonstance que les prévenus ont appartenu à la mouvance d'une extrême gauche mal définie ne peut suffire à expliquer le phénomène. Il serait vraiment trop simple d'y voir la manifestation perverse de dévoyés de la pensée révolutionnaire et de tout expliquer par le signe qu'ils brandissent.

Comme les terroristes font l'événement dans notre société médiatisée, ils bénéficient d'une caisse de résonance exceptionnelle, alimentant les réactions de peur, le besoin de sécurité d'une société dont bien des valeurs sont en crise.

LA SECURITE PAR L'ACTION POLICIERE ?

Dans la stratégie de la tension, les actes terroristes visent à déstabiliser la société, à porter atteinte au tissu démocratique, à mettre en cause les structures de l'Etat et ses moyens. L'action suscite la répression qui entraîne l'action. En réalité cet aspect paraît peu perçu en Belgique où l'opinion est avant tout sensible à voir garantir la sécurité et s'interroge surtout sur les moyens et techniques dont se servent les polices. Elle a manifesté de l'impatience devant la lenteur à trouver les coupables. Si ceux-ci sont découverts, elle pourrait se rassurer un peu rapidement peut-être, en oubliant que la sécurité tant souhaitée est le produit de tout le corps social et non le fruit des seules actions policières. Il faut dépasser une approche aussi étroite du phénomène, ne pas faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur notre société et les déviances violentes qu'elle contient. Il est inquiétant que, même lorsqu'il y a eu mort d'hommes comme dans l'attentat du 1^{er} mai où deux pompiers de l'agglomération de Bruxelles furent tués, la réaction de l'opinion est loin d'avoir été massive. Tout se passe comme si le problème concernait les seuls services spécialisés.

Quid prodest ? (à qui profite le crime ?). Si c'est bien la déstabilisation de la société qui est recherchée, l'extension de la peur et du sentiment d'insécurité, la réponse coule de source. Ceux qui prêchent pour un renforcement de l'autorité, qui criminalisent les opinions de gauche, qui aspirent, comme Le Pen et ses amis, à un grand parti de l'ordre, y trouvent leur compte. Certes ils n'en sont pas pour autant les auteurs présumés même s'ils peuvent en tirer parti dans l'atmosphère créée.

Il faut bien constater que les terroristes mettent en œuvre des techniques militaires sophistiquées, des équipements modernes qui nous éloignent de l'amateurisme. Ils doivent dans certains cas disposer de complicités dont il est malaisé de préciser le niveau. Des vols de matériel militaire à la caserne de Vielsalm pendant les manœuvres belgo-américaines ne s'improvisent pas. Pas plus que les attentats au pipeline de l'OTAN. Lorsque l'on sait, depuis la commission parlementaire d'enquête sur les milices privées, qu'il existe des infiltrations préoccu-

pantes de l'extrême-droite dans les milieux de la Sûreté, de l'armée et de la gendarmerie, on est en droit de se poser des questions. L'affaire Latinus et son mystérieux suicide n'a pas été éclaircie et il est bien curieux que maintenant, les groupuscules d'extrême-droite un moment très actifs, se montrent particulièrement discrets.

QUI MANIPULE, QUI EST MANIPULÉ ?

On peut donc légitimement se demander qui manipule et qui est manipulé. A quelles motivations répondent ceux qui revendiquent les attentats ? Et ceux qui se font arrêter dans des circonstances qui témoignent de leur maladresse, sont-ils nécessairement les seuls auteurs ?

Mais au-delà de la complexité de l'enquête et des difficultés à répondre aux questions que le terrorisme à la belge suscite, c'est pour certains une belle occasion d'intoxiquer l'opinion publique, de dresser un index vengeur vers la gauche et de pratiquer avec virtuosité l'amalgame. Dans CCC il y a communiste. N'a-t-on pas vu récemment un grand journal du soir titrer sur l'incarcération des « communistes combattants ». Pour une opinion publique martelée par un anticommunisme primaire, le pas est vite franchi et la confusion savamment entretenue. Certaines réactions lors de la récente campagne électorale montrent les effets pervers des amalgames faciles.

Une réflexion sérieuse sur le terrorisme dans notre pays s'impose donc, à la lumière des résultats des enquêtes sans rien négliger mais sans se satisfaire d'explications courtes. D'autant que les moments des attentats paraissent souvent soigneusement choisis : à la veille de marches pacifistes, d'un premier mai, d'une élection...

En ce domaine, le Parlement pourrait faire œuvre très utile. Aussi doit-on regretter l'hostilité manifestée par le ministre de la Justice (soutenu par le Premier ministre) à la création d'une commission d'enquête, à la fois sur le terrorisme et le grand banditisme. On sait bien peu de choses sur celui-ci alors qu'il faut bien constater qu'il s'est développé dans le même temps et a pris des formes particulièrement odieuses. Si rien ne permet actuellement d'associer les deux phénomènes, certaines concomitances sont troublantes. Aucune piste n'est à exclure. Une fois encore l'exemple international enseigne et l'on a vu les terroristes aux motivations « politiques » se lier à la grande délinquance et la criminalité traditionnelle.

PREVENTION ET REPRESSION

Il faut rechercher, poursuivre et condamner avec sévérité les auteurs. Non seulement les auteurs matériels mais, s'il y en a, les mandants. Sans s'arrêter devant aucun tabou comme l'a rappelé le parti communiste. Sans banaliser la répression ni trouver dans le climat actuel des causes de justification aux entorses à l'esprit et à la lettre des règles juridiques de l'ordre démocratique. Se garder donc de la spirale des violences.

La prévention des actes et leur répression met évidemment en œuvre les différents corps de police qui n'ont pas été préparés à cette tâche. Certaines de nos structures en la matière peuvent paraître anachroniques, dépassées par les progrès techniques dont la délinquance, le banditisme comme le terrorisme, peuvent se saisir. Ainsi beaucoup s'interrogent sur les moyens dont sont dotées les forces de l'ordre, sur la multiplicité des services de police dont l'inventaire complet serait long à établir, sur les concurrences et les rivalités qui ne participent pas toujours à une saine émulation. Avant de réclamer un appareil unique, centralisé, il convient de s'arrêter à la situation actuelle, de voir ce qui peut être amélioré sans abandonner les garanties précieuses pour la démocratie et l'exercice des libertés que nos institutions comportent.

LES CORPS DE POLICE

Il y a dans notre pays, essentiellement trois corps de police : la police communale, la police judiciaire et la gendarmerie. Leur importance et leurs rôles sont différents. La coexistence de ces corps, la disparité mais aussi le cumul des compétences posent d'évidence des problèmes de coordination, de formation et de spécialisation. Voyons cela un peu plus en détail.

La police administrative (communale, placée sous l'autorité des bourgmestres) a essentiellement pour mission de maintenir et, s'il échet, de rétablir l'ordre public. Elle vise à assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens. Dans cet esprit elle peut prendre des mesures préventives qui sont parfois de nature à limiter certaines libertés garanties par la Constitution. Le contrôle du pouvoir politique local permet le plus souvent d'éviter des abus. Cette police locale, répartie sur tout le territoire, proche des citoyens, rassemble actuellement plus de 14.000 agents qui accomplissent également des tâches de police judiciaire (la recherche des infractions en liaison avec les Parquets). La limite entre l'action préventive et répressive est évidemment subtile. Cela suppose également un rôle d'information et de renseignement. En cette matière elle est particulièrement bien placée et son rôle paraît irremplaçable. C'est en fin de compte un service public placé au service des citoyens.

On a cependant vu fleurir dans les dernières années, en dérogation avec la loi qui interdit les milices privées, des entreprises de gardiennage et de sécurité qui exercent leurs activités sur la voie publique ou dans les lieux publics. Ces entreprises ont sans doute une utilité certaine pour la défense d'intérêts privés et commerciaux mais elles ne peuvent entrer en concurrence avec les services de police, leurs agents n'ont pas de prérogatives particulières. Les sociétés qui assument ces tâches doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de l'Intérieur, après consultation de la Justice et bénéficier pour mener leur activité d'un arrêté royal délibéré en conseil des ministres. Neuf sociétés de cette nature opèrent en Belgique. Certaines sont de dimension internationale et occupent un personnel nombreux. On l'estime globalement à environ quatre mille agents. Elles ont des tâches spécifiques et il serait

dangereux de rechercher dans cette voie une solution aux problèmes posés par la sécurité que l'on ne peut certes « privatiser ». Il y a malheureusement des tentations de ce côté. Certains réclament pour chaque citoyen le droit et les moyens d'organiser sa défense. On tomberait ainsi rapidement dans les excès et l'anarchie dangereuse pour chacun surtout si l'on sait que dans notre pays la profession d'armurier n'est pas soumise à des conditions d'exercice comme l'est le plombier ou le restaurateur... Il existe d'ailleurs d'étranges lacunes dans notre législation. Ainsi la loi sur la détention d'armes ne prévoit pas de procédure de retrait de l'autorisation de détention, ni ne réglemente les installations de stands de tir. Le ministre de la Justice vient à ce sujet de déposer un projet de loi qui va sans doute répondre à certaines de ces questions en soumettant la détention d'armes à des contrôles plus sérieux.

Pour assurer ses importantes fonctions, la police locale doit certes être mieux formée et dans ce domaine beaucoup reste à faire, au niveau du recrutement comme de la préparation. Trop souvent la police locale est amenée à se décharger de certaines tâches délicates sur la gendarmerie.

La gendarmerie. En effet, en dehors de la police communale, placée sous l'autorité des bourgmestres et qui dépend donc par les mécanismes de tutelle du ministère de l'Intérieur, la gendarmerie assume des tâches de police. Elle contribue au maintien de l'ordre public (article 2 de la loi organique du 2 décembre 1957), en quelque sorte à titre suppléatif : « pour l'exécution de cette mission elle relève du ministère de l'Intérieur ». Ce sont donc les autorités communales qui restent les premières concernées par le maintien de l'ordre. Elles tiennent ces pouvoirs et compétences de lointaines lois révolutionnaires (1789 et 1790) jamais abrogées. Ces textes anciens demanderaient peut-être à être adaptés sans que l'autonomie communale ne soit restreinte.

Dans cette fonction la gendarmerie apparaît donc comme une police nationale qui dispose d'une structure militaire. Les officiers qui la commandent dirigent les opérations (article 43 de la loi déjà citée) et peuvent même dans certains cas intervenir d'office. La loi impose en effet (article 32 du même texte) à la gendarmerie de se tenir d'office à la portée des grands rassemblements. Même si la Constitution garantit le droit des citoyens de se rassembler paisiblement et sans armes. Elle intervient sur réquisition mais une fois celle-ci faite, le requérant (bourgmestre, gouverneur de province) ne peut intervenir dans les opérations (article 33). La gendarmerie a sur le terrain un pouvoir d'initiative. Cette réquisition doit être écrite sans que la gendarmerie puisse juger de son opportunité. Elle peut également disperser d'autorité les attroupements armés et non armés qui s'opposent à l'exécution d'une loi, d'un jugement ou les rassemblements tumultueux contre les ordonnances de police.

Ajoutons que selon notre législation l'armée peut également intervenir dans les fonctions de maintien de l'ordre sur injonction du ministre de la Défense nationale, au nom du gouvernement, à la réquisition

des bourgmestres, commissaires d'arrondissement, gouverneurs, quand les moyens cumulés de la police et de la gendarmerie se révèlent insuffisants. Ainsi on a confié à l'armée des tâches policières suite à des arrêtés délibérés en conseil des ministres lors de graves conflits sociaux (jusqu'à 15.000 hommes lors des grèves de 60/61 et un bataillon dans les mines du Limbourg en 1966). Récemment il a été fait appel à des militaires pour venir renforcer la gendarmerie.

Pour être complet, précisons que cette tâche du maintien de l'ordre est tout à fait indépendante des missions dévolues à la police générale du royaume. Le titre de ce département qui dépend du ministère de l'Intérieur pourrait porter à confusion. Il s'agit d'un service peu étoffé, environ une vingtaine de fonctionnaires, qui assume des tâches d'information et de coordination sans exercer aucune autorité hiérarchique sur les polices locales ou la gendarmerie.

La gendarmerie assume bien d'autres tâches d'information et de police judiciaire, sous le contrôle du ministre de la Justice. Elle dépend en réalité de trois ministères : la Défense nationale, la Justice et l'Intérieur. Des officiers de liaison, de hauts gradés, sont ainsi affectés à ses départements. Cette direction tricéphale peut présenter des avantages mais aussi des inconvénients. Au fil du temps on peut se demander si cette triple tutelle est bien efficace; si elle ne s'est pas diluée au point de voir la gendarmerie constituer un corps indépendant, jaloux de ses prérogatives et peu enclin dans les faits à se soumettre aux différentes tutelles. Lors de l'enquête parlementaire sur le drame du Heysel on a pu s'en rendre compte.

La Défense nationale organise donc l'instrument (les structures militaires en font un corps très hiérarchisé), le ministère de l'Intérieur contrôle le rôle de police administrative, de maintien de l'ordre public, en principe supplétif, quant au ministre de la Justice il assume la direction des fonctions de police judiciaire (recherches des infractions).

Les forces de gendarmerie se sont accrues considérablement dans les dernières années, passant de 11.732 hommes en 1960 à 16.188 en 1980.

L'inspecteur général de la gendarmerie, un officier général, assure des fonctions de coordination entre les divers services. Cette tâche est particulièrement importante.

La gendarmerie a une organisation dispersée sur tout le territoire. Elle dispose à cette fin de 52 brigades en relation avec les bourgmestres. Elle est structurée en districts (en liaison avec les commissaires d'arrondissement), en territoires (les provinces) et en régions. Des unités mobiles sont également mises sur pied car, même en temps de paix, les missions de la gendarmerie s'étendent. Ainsi elle assure avec 130 hommes la garde du Shape, celle de l'aéroport de Zaventem 150 hommes, la police des autoroutes met en œuvre 515 hommes, elle assure aussi la garde des installations atomiques (Doel, Tihange), a mis sur pied une unité spéciale anti-drogue à l'histoire agitée et un escadron

spécial de 131 hommes connu sous le nom de Diane — sans que les rapports avec la déesse de l'Olympe soient précisés. Il s'agit d'un escadron spécial d'intervention qui dépend de la légion mobile et se charge des arrestations périlleuses et de l'action anti-terroriste.

Dans son rôle d'information et de renseignement, la gendarmerie fait appel à l'informatique, ce qui a entraîné bien des questions sur le contenu des renseignements récoltés et de leur traitement. On se souviendra de l'affaire des microfiches B (il n'existe pas de A ?) qui comportaient des indications sur les potentialités à la criminalité et l'agitation politique. D'ordre du ministre de tutelle de l'époque, ces dernières mentions ne figuraient plus sur les fiches. La gendarmerie est également amenée à récolter des renseignements sur les entreprises importantes (plus de cinquante ou cent personnes) et à ce titre s'informe de la présence syndicale, pour, dit-on, connaître les partenaires du dialogue éventuel en cas de difficultés.

La gendarmerie a mis sur pied dans les districts des Brigades de Surveillance et de Renseignements (B.S.R.) qui regroupent plus ou moins 700 agents, lesquels se voient confier des affaires criminelles graves et informent sur l'ordre public. Il s'agit évidemment d'une notion extensible. Dans ces tâches de police judiciaire, elle entre en émulation mais aussi en rivalité et parfois en conflit avec la Police Judiciaire. Il n'est pas rare d'assister à des duplications dans certaines enquêtes, à des successions d'interrogatoires ou de rapports.

La Police judiciaire. La Police judiciaire comprend 1.057 agents. Sa mission est définie par une loi du 7 avril 1919 et le Code d'instruction criminelle. Elle travaille sous la direction des divers Parquets et l'autorité des Procureurs généraux. Elle est donc liée au pouvoir judiciaire avec les garanties que cela comporte. Elle a pour tâches de rechercher les crimes et délits, de rassembler les preuves, de livrer les auteurs des crimes et délits aux tribunaux. Il s'agit donc d'une police hautement spécialisée, liée aux Parquets. Dans la situation actuelle, son cadre est sans doute insuffisant et demanderait à être étoffé, bien plus que celui de la gendarmerie.

Mais il existe d'autres cours qui se chargent de missions de renseignements sans avoir de fonctions judiciaires. Il en est ainsi de la Sûreté de l'Etat, branche de la sûreté publique qui comprend 166 agents. L'autre service de la sûreté, un peu plus étoffé, est celui de la police des étrangers. Ces services dépendent du ministère de la Justice. Les renseignements qu'ils récoltent sont en principe adressés à l'état-major de la gendarmerie et à l'administration de la police générale du royaume. Ce corps, spécialisé, se défend d'être une police politique. Son action est évidemment entourée de beaucoup de discrétion comme celle de la sûreté militaire qui dépend elle de la Défense nationale. On peut le comprendre, mais la sûreté paraît avoir une fâcheuse tendance à conserver ses dossiers et à ne pas toujours faire circuler l'information. Elle recourt aux techniques de l'infiltration et le contrôle parlementaire sur ses activités est fort ténu.

En fin de compte, la centralisation des informations qui se fait au ministère de l'Intérieur paraît surtout alimentée par la gendarmerie qui est, comme nous l'avons vu, le corps le plus structuré et le plus hiérarchisé. Les polices locales se plaignent souvent d'être peu ou mal informées.

D'évidence il y a une certaine dispersion génératrice de conflit de compétence, de concurrence entre polices, de rivalités.

LES REMÈDES

Pour y faire face, c'est à la mode, un audit des polices a été décidé pour mesurer l'efficacité des services et assurer une meilleure coordination. Il se passera bien un an avant que l'on en connaisse les conclusions.

Depuis longtemps déjà, les différents ministères concernés se penchent sur les problèmes de la coordination. En 1972 un groupe de travail a été mis sur pied. Présidé assez étrangement à l'origine par le ministre de la Défense nationale, celui de l'Intérieur lui a succédé et enfin le Premier ministre. Dans chaque déclaration gouvernementale, on retrouve la manifestation de cette intention, sans grand progrès il est vrai. En réalité de nombreux organismes sont concernés, on en a dénombré 18, dépendant de huit ministères. En dehors de notre inventaire il faut par exemple tenir compte de l'administration des accises (dépendant des Finances), de la police des chemins de fer, de celle des denrées alimentaires, des stupéfiants (à la santé publique) etc...

Après les premiers actes de terrorisme international, à l'initiative assez bruyante de Jean Gol, on a constitué le G.I.A. ou Groupe Interforce Antiterroriste. Celui-ci rassemble le doyen des Procureurs généraux, le chef de la gendarmerie, de la Sûreté de l'Etat, des services de sécurité de l'armée, un représentant de la Police judiciaire, un des Finances et des Affaires étrangères, sous la présidence du ministre de l'Intérieur. Le but est de renseigner le gouvernement, de donner des conseils dans la lutte antiterroriste, de proposer des mesures. Un budget limité de 20 millions, portés à 30, est prévu pour cette activité qui, dans les derniers temps se rapproche davantage du terrain.

UNIFIER OU COORDONNER

Tout ceci paraît insuffisant et dans le climat tendu actuel plusieurs thèses s'affrontent. Faut-il, comme le réclame le ministre de la Justice, augmenter encore les effectifs de la gendarmerie ? Ce n'est pas une panacée et l'effort devrait sans doute porter davantage vers la Police judiciaire et la formation. En fin de compte, actuellement notre pays compte plus de 30.000 agents des forces de l'ordre ce qui est nettement au-dessus de la moyenne européenne et même des pays bien plus touchés par le terrorisme comme l'Italie ou la RFA. Pour deux cents Belges actifs, il y a au moins un représentant des forces de police.

Faut-il songer, avec encore le ministre de la Justice à une sorte de super-police, un FBI à la belge ?

La solution devrait au contraire, nous semble-t-il, être recherchée dans une meilleure coordination des polices en refusant l'équation simpliste : plus de sécurité par plus d'effectifs. Il faudrait sans doute repenser la fonction de la gendarmerie et, suivant la formule imagée, la « civiliser » plutôt que de militariser les polices communales qui se trouvent près de la population et demandent une meilleure formation. Le personnel paraît d'ailleurs le comprendre lorsqu'il manifeste en posant, comme d'autres agents des services publics les revendications statutaires qui l'éloignent des structures « militaires ». Comme il faudrait apporter plus de souplesse dans l'action des Parquets, limités par les compétences territoriales.

Le SP a formulé, à l'intervention du député Vandebossche, des propositions intéressantes mais qui, pour aboutir, demanderaient une refonte profonde de la législation et même de certains articles de la Constitution. Résumons-les rapidement. Il s'agirait de retirer la gendarmerie de la tutelle de la Défense nationale et de lui reconnaître dès lors un caractère civil, ce qui permettrait un meilleur contrôle parlementaire. Elle dépendrait donc du ministère de l'Intérieur — mais comment contrôler les tâches de police judiciaire ? En tout cas, une inspection civile de la gendarmerie serait mise en œuvre. Elle ne dépendrait donc plus d'un officier général dont l'action a pris beaucoup de place et s'est encore trouvée renforcée récemment.

Une loi générale pour les trois corps de police préciserait leur spécialisation en assurant une meilleure répartition des tâches qui pourrait être la suivante : la recherche et la prévention des petites infractions à la police locale, la criminalité à la gendarmerie, les délits spéciaux, notamment financiers, à la police judiciaire. Mais le plus original est sans doute l'idée de regrouper les divers services en unités décentralisées un peu comme en Grande-Bretagne, grâce aux structures des comités de police. Le découpage local favoriserait la circulation des informations, éviterait les conflits de compétence. Les services décentralisés seraient placés sous la direction unique d'un responsable territorial et les bourgmestres se verraient confier davantage de pouvoirs. Reste le problème de la coordination entre les divers découpages locaux. La proposition insiste sur le contrôle nécessaire du Parlement, par une commission de députés, par exemple pour les délicats problèmes des renseignements et des « infiltrations » dans les milieux de la délinquance notamment.

La même conclusion se dégage : il faudrait sans doute procéder à une révision fondamentale de notre système de police en y englobant les polices communales, la gendarmerie et les divers organismes de renseignements dans le respect de la légalité.

Il faut creuser dans cette voie plutôt que de prendre, dans un climat de peur, des mesures hâtives sous le couvert de pouvoirs spéciaux. Un

moment évoquée, cette formule paraît être abandonnée. Il est néanmoins possible de prendre certaines mesures d'urgence comme en matière de commerce des armes. Pour le surplus l'arsenal actuel des lois pénales est bien fourni et peut être mis en œuvre dans le respect des principes démocratiques. Rien ne serait plus dangereux que d'instaurer à la faveur des actes terroristes une législation d'exception.

Le projet de Jean Gol au sujet des écoutes téléphoniques soulève des perplexités dans un domaine délicat qui met en cause la vie privée des citoyens et les libertés.

S'écarter des règles actuelles peut comporter bien des dangers. Ainsi on peut légitimement s'interroger sur la portée et les résultats d'une loi comme celle qui, en Italie, vise les « pentiti », c'est-à-dire les terroristes ou délinquants qui témoignent du repentir en collaborant avec la justice et obtiennent d'importantes remises de peines (loi du 15 décembre 1979). Cette technique a donné des résultats dans une situation exceptionnelle mais peut ouvrir la porte à des abus. Elle demande de sérieuses garanties. On n'est pas à l'abri dans ce domaine d'intoxications, de dépistages des enquêtes et de provocations. La délation ne peut devenir la règle en matière de preuves.

POUR CONCLURE

Nous y avons insisté dès le début de cet article, c'est toute la société civile qui doit réagir et se défendre sans glisser vers des limitations des libertés ou renoncer aux acquis démocratiques. A ceux qui, par exemple, proposent le rétablissement de la peine de mort, ou plus exactement sa mise en œuvre, car elle existe toujours dans notre code pénal, nous répondons que celle-ci n'a jamais empêché les assassinats. Là où elle existe encore comme en URSS ou en Chine, elle n'a pas fait disparaître la délinquance.

Si la société doit se défendre, elle doit aussi pratiquer une sorte de prophylaxie du terrorisme, en dégager les causes, agir sur les conditions qui le rendent possible et ne pas se limiter à des mesures répressives. On pourrait utilement réfléchir sur la publicité qui entoure certaines actions et sur le désespoir que génère la société duale avec son cortège de violences et d'indifférences.

Le plus inquiétant en effet serait l'indifférence devant une nouvelle barbarie dont le développement nous ferait retourner loin en arrière.

L'ÉTAT



GHERT
MAN

la crise et l'état

jacques nagels *

le déficit des finances publiques, ses causes et ses effets : tel est l'objet de l'étude de jacques nagels, étude qui s'inscrit dans une réflexion globale sur les fonctions de l'état. pour l'auteur, la « cause des causes » de la crise des finances publiques — qui revêt une gravité particulière en belgique — c'est la baisse du taux de profit. causes plus directes : le chômage, le ralentissement de la croissance, l'endettement. j.n. montre l'impact social de cette crise. une certitude se dégage de l'analyse : les imbrications entre le monde bancaire belge et l'état.

(*) Jacques Nagels est professeur à l'Université libre de Bruxelles et membre de la direction du PCB.

la crise et l'état

jacques nagels

Dans un précédent article des Cahiers (1) j'avais décrit les différentes fonctions qu'assume l'Etat aujourd'hui. En plus des fonctions régaliennes traditionnelles (administration générale, justice, ordre public...) l'Etat prend en compte les grandes infrastructures économiques et sociales : rail, canaux, routes, ports, écoles, hôpitaux... Il participe activement dans les sphères de l'épargne et du crédit : CGER, SNCI, Crédit Communal, holdings publics... Il organise la formation, l'entretien et la reproduction de la force de travail : enseignement, santé, sécurité sociale. Plus récemment, l'Etat s'immisce directement dans les secteurs productifs et il fait souvent le relais entre l'économie nationale et les « superstructures transnationales » tels que la CEE, le FMI, le COCOM etc... En dernier lieu, il joue incontestablement une carte idéologique tout autant dans les écoles où la transmission du savoir va de pair avec la perpétuation de l'ordre établi qu'au travers des mass-media.

Le marxisme a depuis longtemps dépassé la vision instrumentaliste de l'Etat pour déboucher sur une conception où l'Etat constitue un enjeu : un enjeu décisif de la lutte des classes (2). Rien de ce que fait l'Etat n'est neutre. Investir dans le port de Zeebrugge ou dans les mines de Campine, laisser s'endetter Tubemeuse, sabrer dans la sécurité sociale - ont des répercussions sur les conditions d'existence des gens en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Infléchir des décisions des pouvoirs publics dans tel ou tel sens, sera le résultat de luttes sociales et politiques. Aussi longtemps que la grande bourgeoisie détient le pouvoir, l'influence qu'exercent les forces progressistes sur les pratiques de l'Etat est nécessairement limitée. En fonction du rapport des forces en présence, le capital peut être amené à composer, à lâcher du lest, à ruser, à baisser, à louvoyer, à faire patte de velours ou à sortir ses griffes. Dans le cadre de l'hégémonie de la bourgeoisie il existe donc un certain champ, un certain espace que la classe ouvrière et ses alliés peuvent et doivent occuper.

Gardons-nous d'illusions utopistes : tout cela est relativement bien balisé, même si des noyaux de contre-pouvoir peuvent émerger sur le

(1) *Réflexions sur l'Etat et le Pouvoir*, Cahiers Marxistes, n° 126, octobre 1984, p. 13-p. 29.

(2) Les critiques de Guy Quaden (*Politique économique*, Ed. Labor 1985) à l'égard de la conception marxiste de l'Etat tombent à faux quand il écrit : « ... il n'est pas plus raisonnable de considérer l'Etat comme une excroissance servile de la classe des propriétaires des principaux moyens de production (p. 31) » ou « dans la conception marxiste, on considère qu'il sert les intérêts de la seule classe bourgeoise (p. 33). Même à l'époque où le marxisme avait une vue mécaniste et étriquée de l'Etat, il ne tombait pas dans un tel simplisme.

plan local, sur le plan régional, dans des segments de la sphère de l'enseignement, de la recherche, de la culture.

CRISE DE L'ETAT ?

Beaucoup d'auteurs parlent à l'heure actuelle, d'une crise de l'Etat. On peut admettre que dans des périodes historiques, bien spécifiques et généralement assez courtes, on assiste à une sorte de déliquescence de l'Etat. D'innombrables services publics ne sont plus assurés. L'autorité et la hiérarchie ne sont plus respectées. Le plus souvent la corruption gagne l'ensemble du corps des fonctionnaires. Il en fut ainsi à la fin du règne de Franco et de Salazar. Il y a à ce moment-là une sorte de décomposition du pouvoir politique.

Ce n'est évidemment pas de ce type de crise qu'il s'agit dans les principaux pays occidentaux et en Belgique. A y regarder de plus près, différents facteurs se superposent, s'entrelacent, s'entrecroisent pour aggraver les phénomènes de crise qui affectent l'Etat belge.

La crise actuelle, avec toutes ses dimensions économiques, culturelles, écologiques traverse évidemment l'Etat et approfondit les déficits des finances publiques. Un certain mode de régulation politico-socio-économique qui, jusque la fin des années septante, faisait puissamment appel à l'Etat pour arrondir les angles et sauvegarder la paix sociale, ne dispose plus des soubassements et états sur lesquels il pouvait s'appuyer. Il s'ensuit une crise de l'ancienne régulation étatique. De surcroît — et c'est là une spécificité belge — l'enchevêtrement des pouvoirs et des compétences a accouché d'un imbroglio institutionnel qui complique la prise de décision, ôte de l'efficience aux instruments mis en place et rend opaque tout contrôle démocratique. Tel est l'aboutissement de la législation d'août 1980 trop connue par nos lecteurs pour que je m'y attarde.

Je ne m'attaquerai qu'à deux questions : le déficit des finances publiques, ses causes et ses conséquences dans cet article-ci, les turbations du mode de régulation étatique d'après-guerre dans un prochain article. Ces phénomènes de crise concernent, plus ou moins vivement, l'ensemble des pays capitalistes les plus développés. Outre les chiffres relatifs à la Belgique, je donnerai ceux des cinq pays capitalistes les plus importants : Etats-Unis, Japon, République Fédérale Allemande (RFA), Grande-Bretagne (G.B.) et France.

On n'insistera jamais assez sur le fait que tout ce qui se passe depuis une quinzaine d'années a comme toile de fond une baisse relativement forte du taux de profit des économies occidentales. La grande bourgeoisie utilise tous les moyens — dont l'Etat — pour la contrecarrer. La plupart des autres phénomènes qui caractérisent la crise ne sont compréhensibles qu'à la lumière de cette baisse du taux de profit. Il faut donc débiter l'analyse par « la cause des causes ».

TOILE DE FOND : LA BAISSÉ DU TAUX DE PROFIT (3)

La baisse du taux de profit n'a pas, en tant que telle, une influence décisive sur le déficit des finances publiques. Certes si les bénéfices des entreprises diminuent, les impôts prélevés sur les profits baissent et par conséquent les recettes de l'Etat en sont affectées. Par rapport aux autres ressources de l'Etat (I.P.P., impôts indirects, transferts de sécurité sociale), l'impôt direct des sociétés constitue un élément relativement marginal. Si la pensée marxiste attache une telle importance aux fluctuations du taux du profit, c'est parce qu'elle sait bien que toute la vie du capital est conduite par la volonté de maximiser le profit. Si tout le capital est en tension pour accroître son taux de profit, on imagine son stress quand il baisse.

(Voir graphique page suivante).

Si le taux de profit chute lentement dans les années 60, le processus s'accélère vers 1973/74. Il reste à un niveau bas jusque 1981 pour se redresser ensuite.

Beaucoup d'éléments s'enchevêtrent pour rendre compte de la baisse du taux de profit.

Un premier facteur joue un rôle central : l'évolution de la productivité du travail. Le tableau 1 montre que la productivité a baissé de moitié dans tous les grands pays capitalistes entre la période 1960-1967 et la période 1973-1980. Qui dit relative diminution de la productivité, dit diminution relative de la plus-value produite. L'incidence est négative sur le taux de profit. De surcroît, pendant la même période les salaires ont eu tendance à augmenter plus vite que la productivité du travail. De 1970 à 1976, les salaires réels européens ont augmenté sur base

(3) En termes marxistes, le taux de profit se définit comme un rapport entre la masse de la plus-value créée pendant une certaine période (M pour Mehrwert) et l'ensemble du capital avancé d'autre part. Ce capital avancé comporte lui-même deux agrégats : le capital constant (C) qui se scinde en Capital fixe (biens d'équipement, usines, terrains) et en Capital circulant (les matières premières, les produits semi-finis, l'énergie) ainsi que le Capital variable (V) qui représente la somme des salaires versés aux travailleurs. Si p symbolise le taux de profit, la formule suivante représente le taux de profit :

$$p = \frac{M}{C + V}$$
 On peut, en divisant numérateur et dénominateur par V obtenir

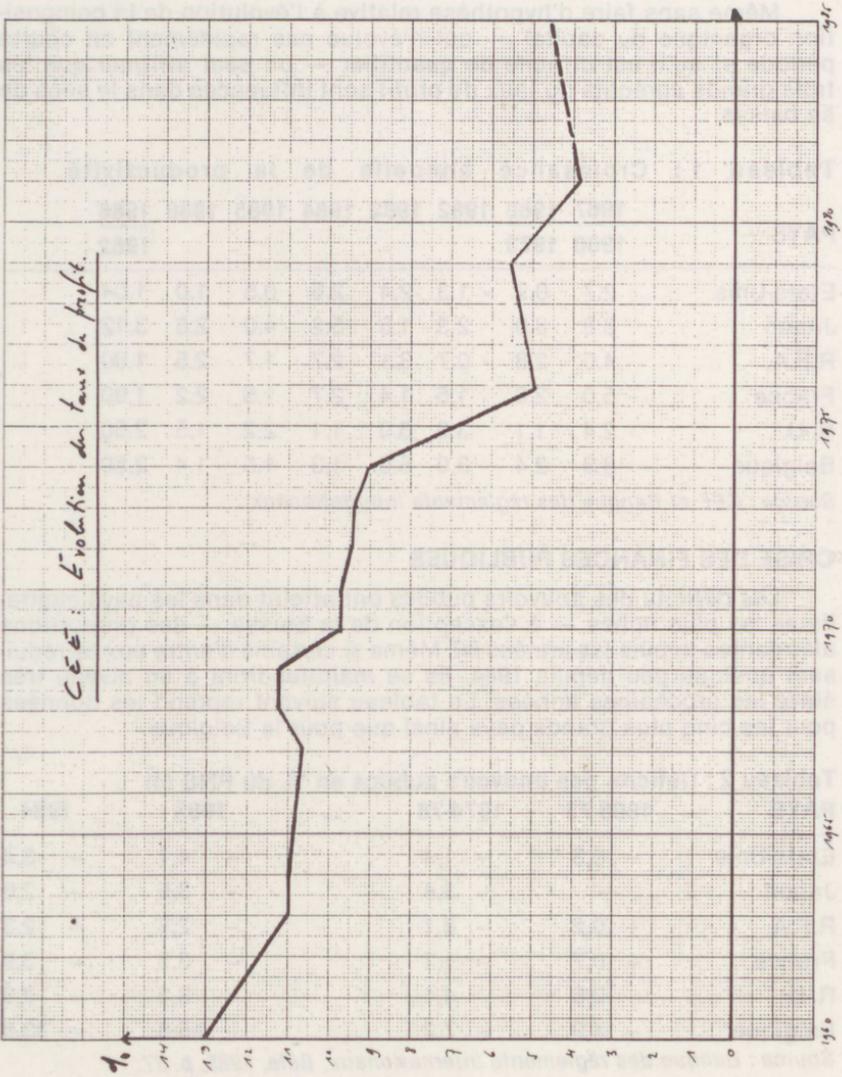
$$p = \frac{M}{V} = \frac{m}{r + 1} \quad \text{ou} \quad \frac{M}{C + V} = \text{taux d'exploitation ou taux de plus-}$$

$$\frac{C}{V} + 1$$

value et r symbolise la composition organique du capital. La courbe que nous traçons est fournie par la CEE et l'OCDE. Elle représente le taux de rendement net du capital qui est sans doute une des meilleures approximations de la conception marxiste du taux de profit. J'ai gommé les variations annuelles pour dégager d'emblée les grandes tendances sur une période de 25 ans.

Un troisième facteur qui ne joue peut-être pas pour le capitalisme considéré comme système mondial, mais qui a eu une influence considérable sur le CEE est l'influence de la hausse du coût énergétique. Pour le CEE — importatrice nette d'énergie — l'augmentation de la facture énergétique pèse sur le capital circulant, composante importante du capital constant.

annuelle de 1 à 2 % de plus que la productivité du travail. Il s'agit une baisse de taux de plus-value



annuelle de 1 à 2 % de plus que la productivité du travail. Il s'ensuit une baisse du taux de plus-value.

Un troisième facteur qui ne joue peut-être pas pour le capitalisme considéré comme système mondial, mais qui a eu une influence cruciale sur la CEE est l'influence de la hausse du coût énergétique. Pour la CEE — importatrice nette d'énergie — toute augmentation de la facture pétrolière pèse sur le capital circulant, composante importante du capital constant.

Même sans faire d'hypothèse relative à l'évolution de la composition organique du capital — qui n'évolue pas rapidement en courte période et qu'il est difficile de quantifier — on peut affirmer que les trois grands agrégats du taux de profit sont influencés dans le sens de sa baisse.

Tableau 1 : Croissance annuelle de la productivité

PAYS	1967	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1986
	1960	1973						1982
Etats-Unis	2.7	0.2	- 1.3	2.4	2.6	0.5	1.0	1.04
Japon	8.6	3.0	2.3	1.6	5.2	4.0	2.5	3.12
R.F.A.	4.0	2.8	- 0.7	3.1	2.7	1.7	2.5	1.90
France	5.0	2.6	1.5	1.4	2.7	1.5	2.2	1.90
R.-U.	2.4	1.1	3.9	3.9	1.1	2.2	1.5	2.50
Belgique	3.9	2.4	3.0	6.0	1.3	1.5	1.4	2.60

Source : CEE et Banque des règlements internationaux.

CRISE DES FINANCES PUBLIQUES

Les déficits des pouvoirs publics ont atteint dans les pays capitalistes les plus riches — à l'exception de la Suisse — des proportions alarmantes depuis les années 80. Même si certains d'entre eux se réduisent quelque peu depuis 1984, ils se maintiendront à un niveau très élevé les prochaines années. Le tableau suivant reprend les données pour les cinq plus grands pays ainsi que pour la Belgique.

Tableau 2 : Déficit des pouvoirs publics en % du PNB (4)

PAYS	1968-73	1974-78	...	1983	1984
Etats-Unis	- 0,3	- 1,4		- 4,1	- 3,4
Japon	—	- 3,4		- 3,5	- 2,6
R.F.A.	+ 0,2	- 3,1		- 2,8	- 2,3
France	+ 0,7	- 1,1		- 3,5	- 3,9
R.-U.	- 0,6	- 4,1		- 3,3	- 3,3
Belgique	- 4,9	- 7,2		- 15,6	- 13,8

Source : Banque des règlements internationaux, Bâle, 1985, p. 37.

(4) Voir note page suivante.

Ces déficits sont dûs à une croissance continue des dépenses de l'Etat qui n'ont pas été équilibrées par des recettes suffisantes. Ce n'est pas parce que la pensée dominante estime que le rapport dépenses publiques/PNB a atteint un seuil intolérable qui lui-même ne peut déboucher que sur une pression fiscale inacceptable qu'il faille nier les faits. Depuis une quinzaine d'années les dépenses relatives (par rapport au PNB) des finances publiques ont été multipliées par 1,5 voire par deux comme l'atteste le tableau 3.

Tableau 3 : Dépenses publiques en % du PNB

PAYS	1962	1973	1983	1984
Etats-Unis	28.4	30.6	35.3	34.4
Japon	18.2	20.9	33.0	32.5
R.F.A.	33.6	40.1	46.7	46.5
France	34.0	35.6	48.6	49.6
R.-U.	34.0	39.6	45.8	46.2
Belgique	30.3	38.9	59.8	58.8

Source : *ibid.*, p. 38.

Le tableau 3 n'a rien de normatif. Il constate que les dépenses publiques croissent plus vite que le PNB (5). Il ne répond pas à la question : le rapport dépenses publiques/PNB est-il ou non trop élevé ? Il dit que l'offre des biens publics (enseignement, santé, culture, autoroutes, transports en commun...) a augmenté plus rapidement que les autres secteurs économiques. On peut en déduire que ce *choix social*, issu de conflits de classe permanents a permis aux couches de la population les moins aisées de satisfaire des besoins qui sans intervention étatique n'auraient jamais pu être rencontrés. Les couches plus aisées, quant à elles, ont toujours pu et pourront toujours mettre le prix pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins : des crèches, des écoles et des hôpitaux privés sont à leur portée.

Ces considérations ne peuvent pas esquiver une problématique bien réelle : les dépenses courantes de l'Etat doivent, en bonne gestion, être financées par les recettes courantes (impôts directs et indirects). Manifestement, il y a rupture de cet équilibre ce qui a mené à des déficits des finances publiques.

(4) Le signe « + » signifie un surplus, tandis que le signe « - » signifie un déficit. Les chiffres en % sont influencés et par le niveau du déficit et par la croissance du PNB. Ainsi la diminution aux Etats-Unis de - 4,1 % à - 3,4 % est principalement due à la croissance du PNB de 6,8 % en 1984.

(5) En Belgique, les dépenses de la sécurité sociale (1955 : 18,6 % des dépenses totales de l'Etat; 1982 : 26,8 %), les dépenses pour l'enseignement (1955 : 13 %; 1984 : 20 %) et les dépenses pour les transports et les infrastructures routières (1955 : 8,2 %; 1984 : 15,3 %) ont le plus contribué à l'accroissement des dépenses publiques. (Chiffres cités par M. Eyskens, *La Source et l'Horizon*. Éd. Duculot 1985, p. 150 et p. 151).

PREMIERE CAUSE : LE CHOMAGE

Les causes des déficits des finances publiques sont multiples et leur poids spécifique diffèrent de pays à pays. (Aux Etats-Unis, les dépenses militaires devenues démentielles exercent un rôle crucial... ce phénomène joue avec moins d'intensité ailleurs).

En premier lieu, le chômage a commencé à devenir préoccupant à la fin des années septante et au début des années 80, c'est-à-dire au moment où les déficits de l'Etat grimpent en flèche.

Tableau 4 : Taux de chômage (% de la population active au chômage)

PAYS	1963 - 1972	1973 - 1979	1979 - 1982
Etats-Unis	4.8	5.8	9.5
Japon	1.3	2.1	2.4
R.F.A.	1.0	3.3	6.7
France	2.6	5.9	8.0
R.-U.	2.2	4.6	10.4
Belgique	2.2	7.1	11.2

En une quinzaine d'années le chômage a été multiplié par 2 au minimum (Etats-Unis, Japon) et par 5 dans certains pays (R.-U., Belgique, Pays-Bas). La corrélation entre la montée du chômage et les déficits croissants de l'Etat est patente. Comment en serait-il autrement ? Les chômeurs perçoivent des allocations — dépenses de l'Etat — et procurent beaucoup moins de recettes à l'Etat que les salariés. En effet, leur revenu disponible décroît, donc les impôts directs et les versements à la cotisation sociale diminuent et leurs dépenses courantes (achats de biens et services) se contractent donc les impôts indirects baissent.

Le Bureau du Plan a calculé le coût d'un chômeur complet indemnisé en 1985 :

+ allocations de chômage :	215.657
- cotisations de sécurité sociale :	271.774
- recettes fiscales :	102.792
	590.223

Le coût du chômage en 1985 s'élève donc approximativement à 300 milliards de FB, soit plus de la moitié du déficit budgétaire.

Ce sont d'ailleurs en général les pays à chômage moindre qui connaissent des déficits moindres de finances publiques.

DEUXIEME CAUSE : LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE

Une deuxième cause du déficit des finances publiques réside dans le ralentissement spectaculaire du taux de croissance en termes réels.

Le tableau montre que la détérioration s'est faite progressivement. Il y a néanmoins une très nette coupure entre la moyenne des années 1973-1980 et celle des années 1960 à 1967 : le taux de croissance annuel des « black seventies » n'atteint pas la moitié de celui des « golden sixties ».

Tableau 5 : croissance annuelle du PNB (en volume)

PAYS	1967	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1986
	1960	1973						1982
Etats-Unis	4.6	2.3	- 2.1	3.7	6.8	2.5	2.7	2.7
Japon	10.2	3.7	3.3	3.4	5.8	5.0	3.5	4.2
R.F.A.	3.9	2.3	- 1.0	1.5	2.7	2.2	3.2	1.7
France	5.5	2.8	1.8	0.7	1.6	1.0	2.0	1.4
R.-U.	2.9	0.9	1.9	3.2	2.6	3.2	2.2	2.6
Belgique	4.6	2.4	1.5	- 0.1	1.3	1.5	1.5	1.1

Si on examine de plus près les chiffres annuels on constate que le point d'inflexion se situe pour la plupart des pays en 1974/1975. La croissance conjoncturelle fulgurante des Etats-Unis de 1984 semble avoir fait long feu et, contrairement au discours idéologique et académique, elle a eu relativement peu d'effet d'entraînement sur les économies européennes à l'exception de la R.F.A. En tout état de cause l'incidence sur l'économie belge a été négligeable. La moyenne quinquennale 1982-1986 est fort proche du taux de croissance des années septante (1973-1980). A nouveau, il y a concomitance entre les séries de la croissance économique et les déficits publics. Ici encore, point de mystère. Quand la croissance ralentit, les revenus distribués aux agents économiques diminuent.

L'impôt direct sur les personnes physiques (I.P.P.) est progressif. Cela signifie qu'à un revenu de 100 correspond un impôt de 10 (10 %) et qu'à un revenu de 200 ne correspond pas un impôt de 20, mais de 30 (15 %). Dans une période où les revenus stagnent ou croissent moins vite, les recettes en provenance de l'I.P.P. augmentent donc beaucoup moins vite. Cette explication est partiellement faussée dans les années septante à cause d'un taux d'inflation élevé surtout en 1974, 75 et 76. En effet, les impôts directs des ménages ne sont pas indexés. Quand, par le seul effet de l'inflation, on passe d'une tranche de revenus donnée à une tranche plus élevée, la progressivité s'applique. « Ce jeu de la *dérive fiscale* explique que dans les années septante (...) le poids des impôts directs se soit fortement accru dans de nombreux pays — et tout spécialement en Belgique — à la fois en pourcentage du produit national et en pourcentage du total des prélèvements obligatoires » (6). A faible taux d'inflation et en situation de stagnation — ce qui est le cas de nos économies aujourd'hui — le produit de l'impôt direct sur les revenus des particuliers a tendance à fléchir.

(6) Quaden G. *Politique Economique*, Ed. Labor, Bruxelles 1985, pp. 127-128.

Les impôts directs prélevés sur les bénéfices des sociétés sont proportionnels. (En Belgique : 45 %). A politique économique relativement « invariable » — ce qui fut le cas chez nous jusqu'à l'instauration du gouvernement Martens V — il y a ralentissement accéléré des bénéfices des sociétés en période de basse conjoncture. Par conséquent, le poste « impôts directs des sociétés » a tendance à baisser plus rapidement que la diminution du revenu national.

En troisième lieu, les impôts indirects (T.V.A., droits d'accises, redevances, droit de douane...) sont fonction des transactions et donc des dépenses. A moindres revenus, moindres dépenses. Par conséquent, diminution relative des impôts indirects.

En quatrième lieu, la parafiscalité (cotisations des travailleurs et contributions patronales à la sécurité sociale) est tributaire du volume de l'emploi et des revenus des travailleurs. Quand le chômage devient massif et que la pression sur les salaires s'accroît, ces transferts des ménages et des entreprises vers l'Etat sont comprimés.

Bref, quand la croissance se ralentit durablement les sources courantes de financement de l'Etat se tarissent, tandis que, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses de l'Etat ne sont pas affectées favorablement par le ralentissement de la croissance. En effet, outre le chômage dont nous avons parlé et l'intérêt de la dette publique (IDP) dont nous reparlerons, il n'y a pas de raison « économique » pour que les dépenses d'enseignement, de santé (7), les allocations familiales... diminuent quand le PNB stagne.

TROISIEME CAUSE : L'ENDETTEMENT

L'endettement des Etats capitalistes modernes forme un troisième faisceau d'éléments explicatifs du déficit des finances publiques. Au départ, l'endettement ne constitue pas une cause mais une conséquence du déficit des pouvoirs publics. A un moment néanmoins, cette conséquence du déficit se mue en cause. « Cet endettement très lourd, combiné à un niveau élevé des taux d'intérêt et à une croissance économique relativement faible, est à l'origine d'un cercle vicieux : les charges de la dette publique absorbent une part croissante des recettes de l'Etat, deviennent un des principaux postes de dépenses du budget et représentent la plus grande partie du déficit de celui-ci. Elles sont la cause de nouvelles dettes et donc de charges d'intérêt supplémentaires. Ceci constitue l'effet "boule de neige" dont il est souvent question » (8).

Même si les déficits budgétaires par rapport au PNB se sont stabilisés ces deux, trois dernières années, le poids de la dette cumulée de

(7) A prix courants les dépenses relatives aux soins médicaux et assimilés (produits pharmaceutiques, honoraires, coûts de l'hospitalisation...) ont quadruplé de 1953 à 1970, c'est-à-dire en 17 ans. Elles ont encore quadruplé de 1970 à 1980.

(8) Association belge des Banques, Rapport Annuel 1985, p. 40.

l'Etat s'est aggravé. Nous reparlerons de la dette publique belge plus longuement. Pour fixer les idées, elle atteignait 56 % du PNB en 1980, 89 % en 1983, 85 % en 1984 et elle dépasse les 100 % en 1985.

Tableau 6 : Poids de la dette publique p.a. au PNB (9) (en %)

PAYS	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Etats-Unis	39.5	38.2	42.2	45.0	45.8	48.3	50.4
Japon	52.9	58.1	62.2	68.2	69.3	69.4	69.3
R.F.A.	32.5	36.3	39.4	41.0	41.9	42.2	42.1
France	25.0	25.9	28.3	29.8	31.8	34.0	36.0
R.-U.	54.9	54.9	53.4	53.9	55.9	56.5	57.8

On ne dispose malheureusement pas des séries actualisées sur les intérêts versés par l'Etat aux détenteurs de ses emprunts. Ce poste est d'une extrême importance car il constitue une « sortie nette » pour l'Etat. En effet, si l'Etat emprunte 100 pendant 10 ans à 10 %, il remboursera 100 dix ans plus tard — soit une opération blanche — et chaque année il doit décaisser 10 en intérêts — soit une sortie nette. Le tableau ci-après fournit les chiffres jusqu'en 1984. L'évolution ressort clairement. Elle se confirmera dans les années à venir.

Tableau 7 : Paiements des intérêts par l'Etat (% du PNB) (10)

PAYS	1973	...	1982	1983	1984
Etats-Unis	2.2		4.4	4.6	5.0
Japon	0.9		4.0	4.4	4.6
R.F.A.	1.1		4.0	4.4	4.6
France	0.8		2.2	.26	3.0
R.-U.	3.7		5.2	4.8	5.1
Belgique	3.3		9.4	9.6	9.8

En 1985 on dispose de chiffres provisoires pour le Marché Commun. En moyenne, la CEE atteint 5 % et la Belgique 11 %.

L'endettement n'est en soi ni positif, ni négatif. Quand il finance des investissements publics, il peut être considéré comme normal. Tout achat de biens d'équipement est en grande partie financé par le crédit. Au demeurant, quand l'endettement public sert à combler les trous créés par des excès de dépenses courantes sur les recettes, l'endettement a des effets pervers. Le plus important est que par ce truchement l'Etat absorbe une masse importante de l'épargne privée qui est ainsi détournée des investissements productifs tels que construction de logement, achats de nouvelles machines, modernisation de l'outil industriel. Ceci ralentit la croissance, perpétue des structures indus-

(9) Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 38, Déc. 85, p. 6.

(10) Source : Banque des Règlements internationaux, Bâle, 1985, p. 38.

trielles vieilles, augmente le chômage. Pour allécher continuellement l'épargne privée, l'Etat doit être attractif. Il exerce par conséquent une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Il s'agit là d'une des explications de la flambée des taux des années 80.

Pour se faire une idée de l'importance de la ponction étatique sur l'épargne privée, l'OCDE a calculé le rapport entre le déficit budgétaire et l'épargne privée.

Tableau 8 : Déficit budgétaire en % de l'épargne privée nette

PAYS	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Etats-Unis	21.6	14.9	69.8	69.0	51.5	75.9	72.6
Japon	28.2	26.5	26.2	26.4	19.5	12.7	9.5
R.F.A.	35.0	49.0	45.4	31.7	24.9	15.3	11.9
France	2.6	23.8	40.9	46.1	40.7	47.7	42.8
R.-U.	43.4	40.4	30.3	44.4	42.1	34.2	36.3

Ce tableau extrait des « Perspectives de l'OCDE, 1985 » peut induire en erreur. Il y a bien d'autres sources de financement des déficits de l'Etat que l'épargne privée, qui constitue la différence entre les recettes du secteur privé (ménages et entreprises) et ses dépenses. Il y a d'abord le « Reste du Monde » (placement de la dette à l'étranger). Il y a aussi toute une épargne accumulée pendant des générations, placée en or, en dépôts à terme, en actions, en obligations, en carnets d'épargne, en terres... et qui, lors de l'émission d'un emprunt public, peut être mobilisée pour acheter de la nouvelle dette publique. Néanmoins le tableau a le mérite de remettre l'accent sur l'importance des flux annuels.

Bien que les chiffres ne soient pas identiques, j'ai obtenu les rapports suivants pour la Belgique : 1977 : 33 % ; 1980 : 53 % ; 1985 : 57 %. La hausse suit donc la même tendance que celle des grands pays industrialisés. Elle est tempérée ces dernières années par une montée en flèche de l'épargne brute des entreprises qui est passée de 240 milliards en 1981 à 420 milliards en 1985 (x 1,75). L'épargne des ménages n'a augmenté que faiblement : 511 milliards en 1980 et 660 milliards en 1985 (x 1,29).

CONSEQUENCES DES DEFICITS DES FINANCES PUBLIQUES

La bourgeoisie va évidemment tout mettre en œuvre pour contre-carrer la baisse du taux de profit. Elle va s'attaquer aux différentes causes de la baisse du taux de profit pour tenter de le redresser.

D'abord elle s'en prend à la productivité du travail. En effectuant des investissements de rationalisation, elle remplace le facteur travail

par des équipements plus sophistiqués. Ce faisant on ne produit pas plus... souvent même on produit moins... mais avec un nombre beaucoup plus restreint de travailleurs. Par définition, chaque travailleur produit plus et la productivité augmente. En second lieu, on élague des pans entiers de la production où la rentabilité et la productivité sont moindres. On peut « élaguer » soit en fermant des ateliers, des filiales, des usines, soit en les étatisant. Dans les deux cas des fractions du capital social à faible taux de profit sont extraites du capital privé... ce qui augmente le taux de profit moyen. Que par voie de conséquence on écorne la croissance économique et on augmente massivement le chômage... ce sont là des effets secondaires qui ne concernent pas au premier chef, la bourgeoisie. Ce qui la concerne elle — et c'est la seule chose qui lui tient à cœur — c'est son taux de profit. Le reste n'est que littérature ou discours politiques pour faire avaler toutes ces couleurs aux masses.

En second lieu elle va s'attaquer aux coûts du travail : salaires directs et salaires indirects. L'agression est suffisamment massive en Belgique depuis 1982 pour qu'elle se passe de commentaires. Sous Martens V les travailleurs ont perdu entre 10 et 15 % de leurs revenus. En diminuant les coûts salariaux — qui sont également des revenus — on fait évidemment pression sur les dépenses des travailleurs. La consommation privée et publique trinque. Par conséquent, on met en place des politiques déflatoires qui, à leur tour, compriment le marché intérieur et ont des répercussions fâcheuses et sur la croissance et sur le chômage.

En troisième lieu, en mettant en place un scénario international de grande envergure, les bourgeoisies des citadelles du capitalisme ont réussi à entamer la force de l'OPEP et à faire baisser les prix énergétiques. L'opération a grandement réussi puisque le baril de pétrole est passé de 34 \$ à 15 \$ aujourd'hui.

L'effet conjugué de ces mesures a, en effet, redressé le taux de profit à partir de 1981, 1982. Il a eu des conséquences sociales désastreuses et contribué à aggraver le déficit des finances publiques.

SPECIFICITES BELGES DE LA CRISE DES FINANCES PUBLIQUES

En fait, les finances publiques de la Belgique sont affectées par la crise économique comme celles de tous les pays capitalistes développés. On ne constitue pas un cas d'espèce. En l'occurrence, en Belgique les causes et les symptômes sont hypertrophiés. On a du chômage, comme les autres, mais nettement plus. On connaît une décélération de la croissance, comme les autres, mais elle est plus accentuée. Nos finances publiques sont dans le rouge, comme les autres mais, chez nous, l'écart entre les dépenses et les recettes de l'Etat est le double de celui de nos voisins. Notre endettement également — et il présente, quant à lui, quelques particularités.

Tableau 9 : Comparaison internationale

Chômage (fin 1985)		Croissance (1981-85)		Déficit fin. publ. (1985)		Dettes de l'Etat (oct. 1985)	
M.C.	B	M.C.	B.	M.C.	B.	7 (11)	B
11,2 %	13,2 %	2 %	0,8 %	- 4,9 %	- 10,3 %	56,1 %	105 %

Il y a d'abord son niveau. Pour le chômage, on est et on reste mauvais. Au demeurant, on ne fait que 2 % de plus que nos voisins du Marché commun. Pour l'endettement, il faut multiplier le chiffre de nos voisins par deux. Dans les données que j'ai mentionnées, je ne tiens compte que de la dette publique au sens strict. En 1984, elle s'élève à 4.265 milliards.

La dette totale des pouvoirs publics qui comprend, outre la dette publique de l'Etat, la dette débudgétisée (fonds des routes, canaux, métros...), la dette garantie par l'Etat dont l'aide aux communes, la dette de la sécurité sociale... s'élève en 1984 à 5079.5 milliards. Approximativement les chiffres de janvier 1986 doivent monter à plus de 5.000 milliards (dette publique) et à 5.800 milliards (dette des pouvoirs publics) soit plus de 122 % du PNB.

Ce phénomène participe à ce qu'on appelle généralement la « financiarisation de l'économie », c'est-à-dire que la masse des actifs financiers — par exemple : un titre de la dette publique soit un certificat de Trésorerie (court terme) soit un titre du Fonds des Routes (long terme) — excède de plus en plus la masse des opérations économiques « réelles », matérielles. Les différents endettements — des Etats, du tiers-monde, des entreprises (12) — sont à l'origine de l'ampleur nouvelle que ce phénomène a prise depuis 1981-82.

En deuxième lieu le terme de la dette publique a tendance à se raccourcir. Le rapport entre la dette publique à court terme et la dette à long terme est passé de 39 % en 1970 à 55 % aujourd'hui. Ceci correspond à une réalité.

Alors qu'avant la dette publique finançait des investissements publics... donc de long terme... elle finance, à l'heure actuelle, principalement des déficits courants... donc de court terme. La dette devient de plus en plus liquide. Cela présente un avantage : les intérêts à court terme sont inférieurs aux intérêts à long terme. D'autre part, chaque fois que les certificats de trésorerie viennent à échéance, l'Etat doit

(11) Les sept principaux pays de l'OCDE : Etats-Unis, Japon, RFA, France, R.-U., Italie, Canada. Pourcentage de la dette publique par rapport au PNB.

(12) D'après la dernière étude du Groupe B-Y la dette privée — principalement des entreprises — excède de loin celle des pouvoirs publics : 8.000 milliards sur un total de 14.000 (Groupe B-Y, *Penser autrement que Martens VI*, décembre 85, p. 75).

réemprunter pour pouvoir rembourser. Le phénomène est donc cumulatif. Aussi longtemps que les agents économiques « jouent le jeu »... ça va. Le crédit est comme un vélo. Tant qu'on pédale on reste en équilibre...

En troisième lieu, la part de la dette publique en devises — dette externe — par rapport à la dette totale, s'accroît. Ici également, cette caractéristique participe d'un phénomène beaucoup plus vaste : l'internationalisation ou l'intégration financière internationale de plus en plus étroite. L'accélération de ce processus a été extrêmement rapide. Jusqu'en 1978, la dette externe constituait 1 % de la dette publique totale... aujourd'hui près du quart.

Tableau 10

	Dette publique totale (1)	Dette p. en devises (2)	(2) : (1)
1978	1.427	14.9	1 %
1979	1.638	57.2	3.4 %
1980	1.956	153.5	7.8 %
1981	2.439	368.0	15.9 %
1982	3.085	642.0	20.8 %
1983	3.716	823.0	22.0 %
1984	4.264	1.018.0	23.0 %

Source : Ministère des Finances, service d'étude et de documentation, Bruxelles, 6 déc. 1986 (Tableau IV, D).

L'énorme différence entre une dette interne et une dette externe réside dans le fait qu'une dette interne n'appauvrit pas le pays. Le Trésor paye des intérêts en F.B. à des résidents belges au moyen de ses ressources, principalement les impôts perçus sur d'autres résidents belges... En revanche, la dette externe forme une perte sèche pour le pays à dure concurrence de la masse des intérêts payés par l'Etat.

Une quatrième caractéristique de la dette publique réside dans la part importante logée dans les banques privées.

La part des crédits aux pouvoirs publics dans le total des crédits bancaires a toujours été élevée : 43,2 % en 1950, 44,5 % en 1960, 44,2 % en 1970... pour atteindre 56,7 % en 1984. Plus de la moitié des actifs bancaires sont donc constitués par des effets publics. La couverture par les banques de la dette publique totale qui n'était que de 17 % en 1960, atteint à l'heure actuelle 40 %. Dans tous les pays et de tous les temps, les banques ont financé les Etats. Mais pas à ce point. La comparaison internationale suivante l'atteste.

Tableau 11 : Comparaison internationale des crédits accordés au secteur public par les banques (fin 1984)

Etats-Unis	Japon	R.F.A.	R.-U.	France	Belgique
17.9 %	8.2 %	14.3 %	11.0 %	6.9 %	42 %

Source : Association belge des Banques, rapport 1985, p. 96.

Ces chiffres n'appellent pas de commentaires. Ils parlent d'eux-mêmes. Ils témoignent des imbrications multiformes, massives et permanentes entre le monde bancaire belge et l'Etat.

les c.m. signalent...

- Après ses dossiers sur le tabac, l'amiante, le cuivre, le **Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative** (GRESEA) publie une étude de Luc Hujoel intitulée « La RTT assiégée ? ». A l'heure où on nous rebat les oreilles avec le « contrat du siècle », Luc Hujoel analyse les performances et la situation financière de la Régie, ainsi que les pressions dont elle est l'objet par ceux qui veulent sa privatisation. Le document complète utilement la série Télétextes, publiée par le GRESEA sur les télécommunications.

350 F. — Chaussée de Wavre, 136, 1050 Bruxelles.

- La Commission européenne Immigrés a organisé en décembre 1985 à La Marlagne un séminaire sur le thème « Quelles migrations pour quelle Europe ? ». Les propositions du Comité économique et social européen et des syndicats CEE/ACP qui y ont été présentées par E. Vercellino, sont publiées dans le numéro 63 de « **Objectif Immigrés** ». Il s'agit d'un rapport dense de huit pages, qui propose une vaste action nationale et internationale pour les droits des émigrés.

L'abonnement à six numéros de « Objectif Immigrés » : 400 F.B. Le numéro 63 : 35 F. 24, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

- **Article 31** est le nom d'une publication qui paraît en France depuis plus d'un an et qui vient de se doter d'un supplément sur la Belgique. Au centre des préoccupations d'« Article 31 » : l'extrême-droite, dont la revue s'efforce de cerner les contours, méthodes et objectifs. Le numéro de janvier détaille la structuration du Front national de Jean-Marie Le Pen, et apporte dans son premier supplément belge, des données précises sur les résultats obtenus aux élections du 13 décembre 1985 par les formations d'extrême-droite.

Abonnement annuel : 1.000 F. Boîte postale 210, 1050 Bruxelles.

- Les Actes de cet étonnant rassemblement que furent les Etats-Généraux de la Santé en octobre 1984 viennent d'être publiés par le **GERM**. (Voir aussi CM de janvier 1985.) C'est une mine d'idées de recherches, de débats et d'expériences, à propos des stratégies de promotion de la santé en période de crise. Pour rappel, 135 organismes y ont pris part.

320 pages. — 450 F. — Cahiers du GERM, rue du Gouvernement provisoire, 1000 Bruxelles.

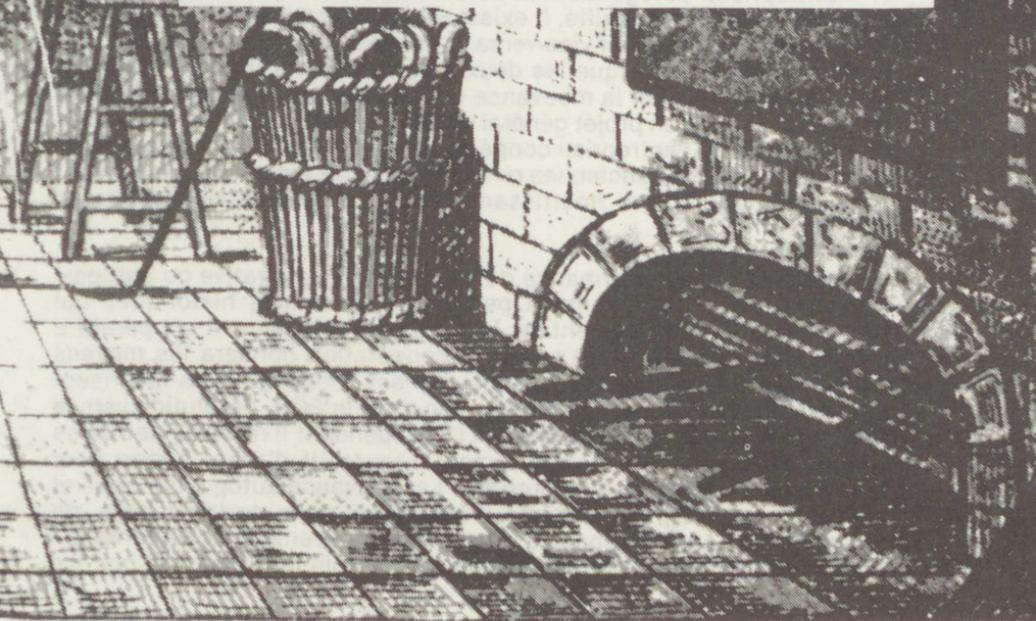
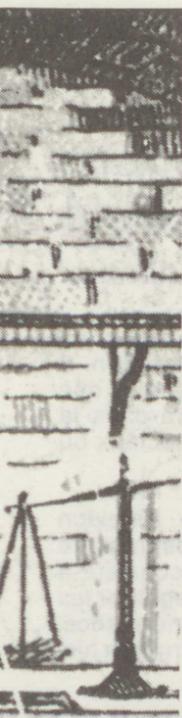


Gravure représentant la première boulangerie coopérative en Belgique, celle des « Vrije Bakkers » à Gand, de 1874 à 1878.

l'autogestion : un débat renouvelé

anne drumaux

Anne Drumaux, assistante à l'Université libre de Bruxelles, s'interroge sur l'avenir de ce qu'il est convenu d'appeler « la mouvance autogestionnaire ». Phénomène social plutôt que modèle économique, ce secteur alternatif présente des contours flous et des potentialités diverses. Anne Drumaux tente de le situer dans un processus complexe de régulation économique et sociale, depuis le fordisme jusqu'à la crise de l'Etat keynesien. La mouvance autogestionnaire, qui alimente le débat idéologique de la gauche, pourrait constituer un des points d'appui pour une contre-hégémonie renouant avec les thèmes originaux du mouvement anticapitaliste. Un enjeu de taille.



l'autogestion : un débat renouvelé

anne drumaux

Thème très en vogue à l'issue des années soixante, l'autogestion redevient à l'aube des années quatre-vingt un pôle de discussion. Il n'est pas sans intérêt de souligner que c'est à la faveur de la crise que renaît le débat sur la place de l'entreprise autogestionnaire dans la société : volant de sécurité pour la gestion des problèmes sociaux ou alternative à l'entreprise traditionnelle.

Certains auteurs autogestionnaires poursuivent une réflexion visant à démontrer que le développement du secteur autogestionnaire se justifie par ses résultats. L'essence de leur démarche consiste à comparer entreprises traditionnelles et coopératives et à enregistrer les « scores » des unes et des autres. Cette réflexion sur la performance, pour intéressante qu'elle soit, laisse cependant de côté l'inscription historique du débat.

Entreprises autogestionnaires et coopératives ne recouvrent pas strictement la même réalité. Il existe des coopératives qui ne sont pas des firmes autogérées et vice-versa. Il est cependant patent au vu de la littérature sur le sujet que les deux se rattachent à un ensemble flou qu'on pourrait appeler la mouvance coopérative et/ou autogestionnaire désignant en cela un projet général de société dépassant l'aspect juridique du statut de l'entreprise coopérative pour concerner diverses expériences nouvelles et anciennes renouant avec les idéaux du mouvement coopératif tout en les nourrissant de nouvelles perspectives socio-politiques.

Au-delà de la performance de l'entreprise coopérative ou autogestionnaire, c'est finalement sa pertinence en termes historiques qui reste la question fondamentale. L'histoire du mouvement coopératif a été en Belgique lourde de sens : la coopération donnera les moyens matériels au développement du mouvement socialiste mais favorisera par la naissance d'une classe moyenne dans le POB, l'évolution vers le réformisme pragmatique de celui-ci (1). Cependant il ne suffit pas de se tourner vers l'histoire du mouvement coopératif d'avant guerre pour comprendre les enjeux d'aujourd'hui. La mouvance autogestionnaire et coopérative en Europe est loin d'être figée; dans certains pays, on assiste même à la naissance d'un nouveau mouvement dit « alternatif » dont les liens avec l'ancien s'établissent parfois tant bien que mal. Le

(1) Puissant J., « Approche économique, politique et psycho-sociologique de la coopération en Belgique », *Colloque de l'Istituto Socialista di Studi Storici*, Gènes, mai-juin 1985.

contexte de la crise économique contemporaine pose de surcroît des problèmes nouveaux.

LES INTERROGATIONS

Dans le concret, il faut bien dire que l'émergence de ce qu'on appelle parfois le tiers secteur ou encore économie sociale n'est pas sans poser quelques questions. Bien que ces termes définissent un champ d'activités plus large que le projet autogestionnaire au sens strict, il est clair qu'ils cernent les contours de ce qu'on pourrait appeler de manière lapidaire « la mouvance autogestionnaire » définissant par là un processus social en cours plutôt qu'un modèle économique à confronter d'une part au paradigme du marché et d'autre part à la planification. Certains auteurs (2) parlent de nouvelle éthique de l'économie : autogestion, auto-représentation, travail utile, solidarité, refus du gaspillage, respect de l'environnement.

Le développement de ce secteur alternatif n'est pas sans poser quelques problèmes au niveau du marché du travail. La segmentation du marché du travail s'organise en fait en trois secteurs :

- celui de l'économie centrale caractérisé par de hauts salaires et une gestion technocratique;
- celui de l'économie périphérique caractérisé par des salaires moins élevés et une gestion plus traditionnelle de type familial;
- celui de l'économie marginale aux facettes multiples allant des aides bénévoles au travail au noir jusqu'à la création ou la reprise d'entreprises; initiatives généralement fondées sur le principe de la démocratie de la gestion. Cette segmentation voire ce cloisonnement permet de réduire les tensions sociales inhérentes à un taux de chômage élevé dans la mesure où elle évite une trop grande polarisation ou duellisation de la société.

A cela on peut ajouter que face aux difficultés d'accès aux capitaux, les entreprises autogestionnaires sont parfois contraintes de limiter leurs coûts au point de fonctionner en proposant des conditions de travail bousculant les acquis sociaux. Ainsi il n'est pas rare de voir de tels projets fonctionner en dehors de toute convention paritaire, que ce soit en termes de niveau des salaires, de temps de travail ou même de statut.

Dans des secteurs comme celui de la fourniture de services d'intérêt collectif, le développement d'initiatives de type nouveau peut tout en palliant le désengagement relatif du secteur public, entrer en contradiction avec l'objectif de la sauvegarde de celui-ci. Ces projets, quoique situés dans une nouvelle mouvance à vocation contestataire sinon « social oriented », contribuent cependant à la réduction des contradictions apparues dans le domaine des consommations socialisées par

(2) Novy K., « Zur Aktualität der Genossenschaftsgeschichte » in Novy K. (Hrsg), *Anders Leben, geschichte und Zukunft der Genossenschaftskultur*, Verlag JHW Dietz Nachf., Berlin, 1985, pp. 11-17.

suite de problèmes budgétaires des institutions publiques (3). Ainsi le développement d'un réseau parallèle de garde d'enfants peut parfaitement entrer en contradiction avec le maintien voire la sauvegarde d'une crèche communale. Lorsque cette initiative s'instaure pour pallier une carence des pouvoirs publics, il est bien clair que l'on assiste là certes à la résolution d'un problème mais aussi à une réduction des pressions sur le pouvoir communal concerné.

Pour dépasser ces interrogations, il faut les replacer au sein du processus complexe de régulation économique et sociale. Il s'agit en fait de saisir les caractéristiques du système capitaliste contemporain car si les structures fondamentales de notre société restent celles du capitalisme, celui-ci a fait preuve de fortes capacités d'adaptation et son mode de régulation s'est transformé.

LE FORDISME COMME TOILE DE FOND

Le mode d'accumulation contemporain caractérisable sous le terme de « fordisme » (4) s'est instauré progressivement à l'issue de la crise des années 30 à des rythmes variables selon les pays : précoce aux Etats-Unis, il se développera en Europe occidentale essentiellement ces trente dernières années.

Le mode d'accumulation fordiste est avant tout un processus d'articulation entre mode de production et mode de consommation. Les « formes structurelles » (5) de ce processus sont notamment les suivantes :

- une centralisation accélérée du capital en groupes financiers au niveau transnational;
- une généralisation dans le procès de production de l'organisation scientifique du travail prenant des formes extrêmes et abouties autorisant ainsi la production de masse;
- une institutionnalisation des relations sociales au moyen des conventions collectives, aboutissant à reconnaître les organisations de travailleurs comme partenaires;
- un nouveau type de consommation (consommation de masse) dérivant de la production de grandes séries et fondées sur l'augmentation des salaires réels impulsée par les luttes sociales durant la période.

Ces formes structurelles ne se juxtaposent pas indépendamment les unes des autres : ainsi la croissance du taux de salaire réel qui auto-

(3) Bonneau M., « Le développement coopératif au Québec : logique de régulation en pleine effervescence » in *Revue du CIRIEC*, Vol. 14, n° 2, 1981-1982, pp. 109-122.

(4) Aglietta M., *Régulation et crises du capitalisme, l'expérience des Etats-Unis*, Calmann-Lévy, Paris, 1982.

(5) Rosier B., Dockès P., *Rythmes économiques, crises et changement social, une perspective historique*, Economie critique, Maspéro, 1983, pp. 180-181.

risera la consommation de masse est une conséquence de la puissance acquise par les syndicats, elle sera la contrepartie de l'acceptation par les salariés de la dégradation supplémentaire du travail par la généralisation de procédés conduisant à la production de masse. Cette taylorisation accrue a permis au patronat de s'approprier le savoir ouvrier par l'éclatement et la standardisation des tâches, autorisant en même temps un accroissement de son contrôle sur la force de travail et de la productivité (6).

LES FONCTIONS LÉGITIMATRICES DE L'ÉTAT KEYNÉSIEEN

L'instauration de ce mode d'accumulation fordiste doit être relié à l'émergence de l'Etat keynésien. La montée en puissance du mouvement ouvrier sera en Europe après la guerre 1940-45 un des éléments de base de la constitution de ces Etats keynésiens. Leurs formes politiques resteront néanmoins spécifiques; en particulier l'occupation de ce que l'on pourrait appeler l'espace social-démocrate sera le fait de partis parfois différents.

L'Etat keynésien se caractérise avant tout comme un « élargissement de l'Etat » (7) en un Etat de Welfare conditionnant et reposant sur les formes structurelles du fordisme. Ainsi cette représentation de l'Etat keynésien n'est pas limitée à une vue restrictive de l'Etat comme intervenant au plan économique.

L'Etat keynésien peut s'envisager comme (8) :

- une intervention directe dans le rapport salarial impliquant une intervention dans la gestion de la force de travail, que ce soit en monnaie avec la Sécurité sociale ou en nature avec le développement des équipements collectifs;
- le résultat de pratiques politiques conduisant à de nouveaux modes d'hégémonie définissant de nouveaux mécanismes entre société et Etat au rang desquels il faut citer le déclin du pouvoir parlementaire au profit de celui des groupes de pression constitués par les forces sociales en présence.

L'établissement d'un mode d'hégémonie suppose une « idéologiquement » (9) fonctionnant de manière telle qu'une classe exerce sa direction idéologique et culturelle en obtenant des autres classes un consentement actif. Matrice de légitimation des formes instituées (10) (11),

(6) Ibidem, p. 208 & p. 148.

(7) De Brunhoff S., *Etat et Capital*, Maspéro, Paris, 1981, p. 52.

(8) Buci-Glucksmann C., Therborn G., *Le défi social-démocrate*, Maspéro, Paris, 1981, pp. 115-135.

(9) Gramsci A., *Cahiers de prison*, cahiers 10-13, traduction française, Gallimard, Paris, 1978, p. 180.

(10) Chevalier J., « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », in Chevalier J. (éd.), *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, Faculté de droit

l'idéologie de l'intérêt général remplit cette fonction de ciment. Plus qu'un discours, elle est avant tout une pratique sociale (12) fondée sur l'ambivalence de la société : polarisation en classes sociales d'une part et recherche du consensus d'autre part. L'idéologie de l'intérêt général ne présuppose pas le consensus, elle l'organise. Pour cette raison, elle ne nie pas les intérêts et les conflits qui existent dans la société, elle les transcende.

L'idéologie de l'intérêt général recouvre en fait une double problématique : celle du consensus et celle du conflit. D'une part elle assure la légitimation de la domination de classe et ce faisant elle la reconnaît comme telle. Elle assure alors une adhésion-intégration au processus de reproduction de l'ordre social. D'autre part elle nie la domination de classe en l'occultant. Le contenu de l'idéologie de l'intérêt général, c'est-à-dire les valeurs auxquelles elle se réfère, n'est nullement fixé : ce qui compte, c'est en quelque sorte le résultat — à savoir la cohérence de la société par-delà les conflits qui la divisent. Ses valeurs de référence, c'est-à-dire les concepts de base qui prennent valeur d'événements pour tout un chacun, sont donc historiquement datés et leurs formulations peuvent parfaitement se modifier dans le temps.

L'idéologie de l'intérêt général durant la période keynésienne est fondée en référence à un modèle de croissance et d'équilibre économique et social correspondant au processus d'adéquation entre production et consommation de masse. Le système de valeur ainsi défini se centre sur la maximisation de la production et la consommation marchande. Cette idéologie est fondamentalement productiviste et vise à faire accepter le salariat comme inéluctable (13). Elle repose sur une hiérarchie sociale fondée sur l'éthique du travail associant emploi salarié à identité sociale (14). Sa force est d'être apparue comme d'intérêt général bien au-delà des classes ou fractions de classe intervenant dans la production : les ouvriers professionnels et cadres de l'industrie manufacturière, la bourgeoisie. Il est intéressant de noter que ce modèle établit une dichotomie entre le social et l'économique (15) en ce sens que le social suit l'économique. La croissance conditionne la

et des Sciences économiques de Reims, P.U.F., Paris, 2 volumes, volume I, pp. 11-14.

(11) Laville J.L., « Intérêt général, décision, pouvoir » in Chevalier J. (éd.), *Discours et Idéologie*, Faculté de droit et des Sciences économiques de Reims, P.U.F., Paris, 1980, pp. 219-234.

(12) Legrand C., Rangeon F., Vasseur J.F., « Contribution à l'analyse de l'idéologie de l'intérêt général » in Chevalier J. (éd.), *Discours et idéologie*, Faculté de droit et des Sciences économiques de Reims, P.U.F., Paris, 1980, pp. 181-217.

(13) Rosier B., Dockès P., *op. cit.*, p. 206.

(14) Gorz A., « Automation et crise de la société de travail » in « *Les cahiers du Griff, nouvelle pauvreté nouvelle société*, éditions Tierce, Printemps 85, pp. 7-24.

(15) Greffe X., « De l'Etat-providence à l'Etat solidaire » in *Dialectiques*, n° 31, n° spécial « Que faire de l'Economie ? », 1981, pp. 15-25.

répartition; les hausses de productivité via une taylorisation accrue justifient le développement de la consommation de masse.

Expression du compromis des « golden sixties », ces valeurs vont se voir remises en cause avec le développement de la crise ou des crises, dans la mesure où il n'y a pas une cause prééminente mais une imbrication.

LA CRISE DU FORDISME ET DE L'ÉTAT KEYNÉSIEEN

Le fordisme est caractérisé par la cohésion des conditions de la production et de la formation de la demande sociale et par la compatibilité d'un certain épanouissement du mode de vie des salariés avec une certaine logique de la productivité. La crise du fordisme se caractérise par la diminution de cette cohésion (16) :

- le ralentissement de la progression de la productivité du travail, enregistré un peu partout dans les pays développés est une manifestation de la limite à l'exploitation du salariat;
- ce ralentissement va précisément inciter les entreprises à éliminer le travail vivant, d'où résulte une tendance longue à l'augmentation du chômage;
- la prise en charge socialisée du problème du chômage permet le maintien de la demande sociale mais pèse de plus en plus sur les budgets des Etats. D'une manière générale, la croissance de l'intervention de l'Etat tout en la favorisant constitue à terme une limite à l'accumulation privée et aiguise ainsi les contradictions de la société capitaliste (17);
- l'écoulement de la production de masse et donc la réalisation de la plus-value dépendent d'un appareil de commercialisation de plus en plus complexe tandis qu'en même temps la sphère du financement s'est considérablement ramifiée avec l'internationalisation des échanges. D'une manière générale, les institutions régulatrices du système sont de plus en plus nombreuses et complexes et exigent par ailleurs des prélèvements importants sur la plus-value produite.

A cela, il faut ajouter que l'Etat keynésien est lui aussi remis en cause dans ses fonctions d'intégration et de légitimation. L'élément frappant à mettre en évidence pour la période récente est la modification du contenu de l'idéologie de l'intérêt général qui s'appuie sur de nouvelles valeurs mettant en cause certains aspects du fonctionnement des Etats keynésiens :

- l'institutionnalisation accrue a favorisé le développement de pratiques bureaucratiques retirant aux intéressés le contrôle des institutions qu'ils ont contribué par leurs luttes à créer. Ainsi, les caisses de

(16) Aglietta M., « La crise : un défi pour les économistes » in *Dialectiques* n° 31, n° spécial « Que faire de l'Economie ? », 1981, pp. 35-54.

(17) Altvater E., « Remarques sur quelques problèmes posés par l'interventionnisme étatique » in *L'Etat contemporain et le marxisme*, Maspéro, 1975, pp. 135-170.

solidarité furent au XIX^e siècle pour la classe ouvrière un moyen de se protéger solidairement. Le système de sécurité sociale depuis la fin de la guerre 40-45, tout en répondant à la nécessité d'une protection accrue, en a individualisé la solution : que l'on songe par exemple au dédale juridico-administratif auquel le chômeur est confronté comme individu et à la difficulté qu'il a d'obtenir les informations propres à faire respecter ses droits ;

- les stratégies de défense des travailleurs du secteur public en négligeant ou en découvrant tardivement la problématique de l'usager ont privé le mouvement ouvrier et ses représentants sociaux-démocrates d'apparaître comme une force universelle porteuse d'un projet global sur les consommations collectives. Le développement d'initiatives de citoyens tels que par exemple les comités de quartiers témoigne de nouvelles sensibilités en ce qui concerne l'exercice de la démocratie ;
- indice des mutations technologiques en cours et de la perte de substance de la classe ouvrière traditionnelle comme force universelle, on assiste à un effondrement de l'éthique du travail industriel et salarié.

C'est dans ce cadre de la crise de légitimation de l'Etat keynésien qu'il faut comprendre ces nouvelles valeurs de l'idéologie de l'intérêt général qui en réaction à l'Etat assistance se centrent sur l'autonomie de l'individu et des groupes de base non institués et sur la nécessaire émancipation vis-à-vis de la tutelle de l'Etat protecteur. Le discours anti-étatique prend son sens commun en intégrant à la fois une démarche fondée sur un individualisme mythique en même temps que sur une référence à la démocratie. Cette reformulation de l'intérêt général, tout comme la précédente recouvre une double problématique de consensus et de conflit :

- par référence à l'individualisme, elle légitime la domination de classe en proposant au sens commun une valeur centrale à la reproduction de l'ordre social ;
- par référence à la démocratie, elle laisse entrevoir la nature du conflit touchant l'Etat.

PROJET AUTOGESTIONNAIRE ET CRISE DU FORDISME

La crise de la régulation keynéso-fordiste donne une actualité au projet autogestionnaire en ce sens que des caractéristiques de cette crise émergent de nouvelles potentialités.

La production de masse a laissé insatisfait le besoin de produits meilleurs du point de vue qualitatif, ce qui donne une chance aux productions très qualifiées de petite série (18). Ainsi à côté de la consommation de masse s'est constitué le besoin d'une consommation qualitativement différente qui est en dehors du processus d'adéquation du fordisme. Bien sûr, la consommation de masse n'a jamais couvert l'ensem-

(18) Flieger B., « Die Soziale und politische Bedeutung produktivgenossenschaftlicher Betriebe » in Flieger (Hrsg.), *Produktiv Genossenschaften*, AG Spak Bücher, 1984, pp. 11-29.

ble des besoins, le développement des consommations collectives est un des faits majeurs de la période keynésienne. Le processus d'adéquation entre consommation et production de masse est aujourd'hui remis en cause notamment en raison des politiques d'austérité qui marquent la croissance quantitative des revenus. Or, le principe de cette adéquation est le mutuel entraînement de la consommation sur la production et inversement. En même temps les dépenses publiques sont freinées, par conséquent la solution de recourir à une socialisation accrue de la consommation est écartée. Il est intéressant de remarquer que la privatisation des services publics prônée par certains milieux trouve ainsi ses limites car la diminution des revenus ne laisse pas de place pour l'organisation de formes rentables de ces services (19).

Dans cette mesure, les nouveaux projets à fondement autogestionnaire centrés sur les besoins peuvent assurer leur chance de survie :

- ils ne postulent pas une demande solvable en constante augmentation comme c'est le cas de la consommation de masse qui implique une obsolescence accélérée des biens de consommation;
- ils sont en dehors du dilemme socialisation/privatisation de la consommation que suppose soit une croissance des dépenses publiques soit une demande solvable en augmentation;
- ils instaurent des relations de consommation qualitativement différentes qui s'inscrivent dans le cadre de la crise économique et écologique (20).

Il est un autre facteur qui détermine à la fois les chances et les limites du projet autogestionnaire : l'évolution technologique. Le développement technologique de la microélectronique en abaissant les coûts de fabrication rend possible et viable des structures d'organisation décentralisées (21).

L'augmentation de la divisibilité technique et technologique de la production par l'introduction de ces nouvelles technologies en permettant certaines formes de décentralisation rend possible le dépassement de la production de masse (22). Ainsi la complexité des processus de production peut devenir gérable démocratiquement. Dans un processus de croissance qualitative et par opposition au modèle fordiste reposant sur la taylorisation extrême, la productivité se relie de plus en plus à la volonté des acteurs car les aspects humains et les capacités de l'homme deviennent centrales dans le processus de production. On assiste à un phénomène nouveau de « productivité de la

(19) Novy K., « Die Ökonomie der Solidarität — Chancen und Grenzen der kollektiven Selbstversorgung durch Genossenschaften, *Vorwärts Befreiung*, AG Spak, Essen, 1984, pp. 8-15.

(20) Voir à ce propos : Flechtheim O.K., « Einführung in den Ökosozialismus » in Projektgruppe, *Ein alternatives Sozialismuskonzept : Perspektiven des Ökosozialismus*, Stattbuch Verlag, Berlin, 1984, pp. 17-20.

(21) Fliieger B., *op. cit.*, p. 13.

(22) Morley-Fletcher E., communication orale au *Colloque international : Les projets coopératifs : enjeux et devenirs*, Instituts de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, 28-31 mai 1985, à paraître in Actes du colloque.

démocratie » (23). Cette tendance exprime d'une certaine manière la crise de la production de masse reposant sur la taylorisation du processus de travail et la centralisation de l'organisation du travail ayant contribué à l'éclatement du savoir-faire ouvrier. L'expansion de la microélectronique, parce qu'elle s'accommode bien de structures d'organisations décentralisées, peut constituer un enjeu pour la reconstitution du savoir de la force de travail. Le projet autogestionnaire peut en être le vecteur.

S'il est vrai que la démocratie devient une force productive, l'expansion imminente des nouvelles technologies à l'ensemble de la production sociale ne constitue pas seulement une menace pour l'emploi, elle trace aussi la possibilité — avec le projet autogestionnaire — de penser des entreprises au-delà du « salariat ». Par leurs conséquences sur l'emploi précisément, les mutations technologiques en cause rendent nécessaire la répartition du travail salarié sur le plus grand nombre possible. Ce partage du travail implique d'une certaine manière, si on est d'accord sur l'idée qu'il doit se faire sans diminution de revenu, que seul n'est plus légitime le revenu qui rémunère le travail. L'idée d'un revenu indépendant de la quantité d'heures prestées n'est pas très éloignée de l'idée du revenu à vie qui serait fonction par exemple comme le suggère A. Gorz (24) d'une durée de travail définie à l'échelle d'une vie entière.

Sans entrer ici dans le débat qu'il faut mener sur le revenu garanti, l'allocation universelle et leurs différentes formules, constatons que pareil scénario en faisant éclater la notion de salariat libère du temps dès lors disponible pour la participation à des initiatives alternatives en quelque sorte « hors marché », ce qui constitue à terme également une condition favorable à la consolidation de celles-ci.

Il est intéressant de souligner à propos des enjeux liés au développement des nouvelles technologies et de la microélectronique en particulier que ce développement n'est pas destructeur ni émancipateur en soi. Comme le rappellent à juste titre B. Dockès et P. Rozier à propos de la formation du capitalisme productif en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle : « Alors — comme aujourd'hui — les productions techniques ne représentent pas "le progrès technique" mais une des formes contingentes que celui-ci peut prendre pour un ensemble donné de connaissances : l'innovation est une production sociale » (25).

En réponse à la théorie de la révolution scientifique et technique qui assure à la science et au développement des forces productives le primat sur les rapports sociaux, nous voudrions, quant à nous, opposer l'immixtion constante des luttes sociales dans les développements techniques. Sous cette perspective, le progrès technique ne porte pas en lui-même l'utilisation que le capital peut en faire. Le développement des nouvelles technologies ne porte pas en soi le modèle de la société duale.

(23) Ibidem.

(24) Gorz A., *op. cit.*, p. 19.

(25) Dockès B., Rozier P., *op. cit.*, p. 26.

PROJET AUTOGESTIONNAIRE ET CRISE DE L'ÉTAT KEYNÉSIEEN

L'actualité du projet autogestionnaire est également perceptible en relation à la crise des valeurs de l'Etat keynésien. Les références nouvelles de l'idéologie de l'intérêt général (autonomie, émancipation) fonctionnent aussi dans le cadre d'une double problématique de conflit et de consensus assurant à la fois légitimation et négation de la domination de classe. Ce terrain idéologique est d'ailleurs constitué depuis longtemps car l'expression de la crise de l'Etat keynésien ne peut être déduite de la crise économique. Le développement en 1968 de thèmes libertaires aujourd'hui en partie « récupérés » par une nouvelle droite (26), témoigne simplement de l'actualité objective de l'enjeu autogestionnaire.

La remise en cause de l'éthique du travail industriel et salarié et la contestation des valeurs productivistes sont diffusées dans des couches de plus en plus larges. Or ces aspirations renouent avec les thèmes originels du mouvement anticapitaliste : abolition du salariat, abolition des rapports marchands, libre accès de chacun aux moyens de produire — en association volontaire — ce qu'il consomme ou utilise (27). Encore une fois, le projet autogestionnaire et plus largement alternatif, apparaît comme une possibilité de continuer à nourrir ce débat idéologique qui a été et reste fondamentalement celui de la gauche.

L'AUTOGESTION : UN ENJEU

Les crises sont régulatrices économiquement et socialement. Elles portent en elles la possibilité d'une reconstitution du capital en une structure plus performante. Elles portent aussi l'opportunité de renouer avec des contestations radicales du rapport salarial. Il en est de même de la crise du fordisme et de l'Etat keynésien. La mise en cause de leurs principes de régulation laisse un champ libre à l'autogestion. La rupture de l'adéquation entre production et consommation de masse, l'évolution vers des technologies plus décentralisées mais aussi l'émergence de nouvelles valeurs idéologiques de l'intérêt général sont autant de nouvelles conditions à prendre en compte.

Il est clair que rien n'est gagné d'avance. Le paradoxe de la gauche — craintive par rapport au projet autogestionnaire — est de rêver d'un monde clos, à l'abri des luttes sociales. L'autogestion n'est pas un dispositif permettant de sortir à la fois de la crise de l'Etat-providence, du danger néolibéral et de la crise de la social-démocratie. Des modèles

(26) Bacot P., Journès C. (sous la direction), *Les nouvelles idéologies*, Preses Universitaires de Lyon, 1982.

Van Parijs Ph., « Les libertariens : nouvelle droite ou nouvelle gauche ? » in *La Revue Nouvelle*, numéro spécial, néolibéralisme, mars 1984, pp. 257-264.

(27) Gorz A., *op. cit.*, p. 24.

différents existent, l'enjeu du changement porte sur la capacité du mouvement à reconnaître ses racines.

La crise du fordisme crée les conditions de possibilité du développement du secteur autogestionnaire en ce sens qu'elle en fait un scénario possible; ce qui nullement ne signifie qu'il soit le seul ou qu'il exclue les autres. La crise de l'Etat keynésien laisse également une chance au projet autogestionnaire. L'incorporation à l'idéologie de l'intérêt général de valeurs d'autonomie, d'émancipation ainsi que la remise en cause progressive de l'éthique du travail salarié industriel sont autant de points d'appui pour la constitution d'une contre-hégémonie renouant avec les thèmes originels du mouvement anticapitaliste. Cependant la constitution de cette contre-hégémonie suppose un ancrage non seulement par rapport à la tradition politico-philosophique de la gauche contribuant à doter le mouvement alternatif et autogestionnaire d'une « culture politique » (28) mais aussi un appui à trouver auprès des institutions du monde du travail, ce qui suppose à son tour que ces dernières soient prêtes et aient à cœur de fonder sur leurs expériences une réflexion sur les enjeux d'aujourd'hui.

(28) Novy K., « Die Ökonomie der Solidarität », *op. cit.*, p. 14.

en diagonale

fait-divers

Dans son article sur le terrorisme, Jacques Moins évoque le danger de l'indifférence.

C'est autant le procès de l'indifférence que celui du racisme — l'une et l'autre meurtriers — qui s'est déroulé fin janvier aux assises de Tarn-et-Garonne. On connaît l'histoire du « Train d'enfer », le rapide Bordeaux-Vintimille où trois voyageurs en ont tué un quatrième, sous les regards vides de tous les autres. La Cour de Montauban a prononcé deux peines de détention perpétuelle et une de quatorze ans pour les criminels, tous trois postulants légionnaires. C'est la première fois qu'en France un jury d'assises fait preuve d'une telle sévérité à l'encontre de la violence raciste. Car Habib Grimzi, la victime, n'avait qu'un tort : celui d'être Algérien et ses trois bourreaux n'aimaient pas les bougnoules. Après l'avoir tabassé sauvagement, ils l'ont jeté du train.

C'est donc pour de terribles raisons que diverses organisations antiracistes (MRAP-LIGRA-Ligue des droits de l'homme, Association France-Algérie) sont intervenues aux audiences. Si le président a pu dire, en réponse à un porte-parole de ces associations, que « la nationalité de la victime n'est pas considérée par la loi comme une circonstance aggravante », il ressort à l'évidence des débats que les violences dont est mort Habib Grimzi, les violences condamnées par la Cour, étaient des violences racistes. Du racisme à l'état brut, a-t-on pu dire.

On n'en a pas fini pour autant avec le racisme, ni en France, ni ailleurs. Et on n'en a certainement pas fini avec la tentation de lâcheté qui amène les témoins du crime à fermer yeux, oreilles et bouche pendant que se déroule la tragédie. M^e Roland Rappoport avait raison de déclarer au nom du MRAP : « A partir du moment où nous sommes indifférents aux autres comme l'ont été, ce soir-là, les voyageurs du Bordeaux-Vintimille, c'est nous-mêmes que nous mettons en danger ».

r.l.

un signe des temps : l'« outplacement »

Le progrès ne s'arrête pas : une nouvelle technique de réorientation professionnelle est en train de s'affirmer. C'est l'« outplacement », dont le nom indique l'origine.

Il s'agit de faire face à un aspect bon chic bon genre de la « mobilité », celle qui concerne les cadres supérieurs. Même aux Etats-Unis, où la mobilité professionnelle est assez intégrée dans la culture, les effets de la crise sur les cadres sont tels qu'il a fallu inventer des amortisseurs. Et ce sont les multinationales américaines qui ont donné le ton, essayant rapidement en Europe. « La Libre Belgique » nous apprend que Paris compte une dizaine de cabinets en « outplacement », et Bruxelles deux ou trois.

En bref, l'« outplacement » consiste pour le patron qui licencie un cadre supérieur à pourvoir ce dernier d'un conseiller qui a double mission : l'aider à supporter le choc psychologique provoqué par sa mise à pied, l'aider à trouver ailleurs un emploi digne de lui. C'est le patron-licencieur qui paye ce service, au prix d'environ 15 % du coût salarial supprimé. Il met à la disposition du cadre licencié un bureau dans son entreprise, l'usage du téléphone et le bénéfice des conseils d'un expert en relations professionnelles. Autrement dit, pas besoin pour ce cadre frappé par la crise de rédiger son curriculum vitae, de le reproduire, de chercher à qui l'envoyer, de scruter les offres d'emploi : c'est son ex-employeur qui s'en charge. A en croire « La Libre Belgique », dans un cas sur deux, le candidat accède à un emploi qui le rémunère au moins autant qu'auparavant. Une fois sur quatre, il y aurait perte du pouvoir d'achat. En moyenne, le laps d'attente oscille entre quatre et six mois.

Tant mieux si un certain nombre de travailleurs très qualifiés sont réinsérés dans le circuit social. Ce qui nous paraît fascinant, c'est que l'« outplacement » se réclame de la gestion en ressources humaines. Ressources humaines galvaudées sur une grande échelle, maltraitées, malmenées, méprisées... mais qui sont soudain ici l'objet de la sollicitude de psychologues, experts et orientateurs. Pour la masse des sans-emploi et des sans-grade, pas question d'« outplacement »... Société duale, quand tu nous tiens !

r.l.

L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Epargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Epargne

sont des titres au porteur, que vous utilisez

comme vous le voulez. Vous les

conservez chez vous ou

nous les gardons pour

vous dans nos coffres.

De plus, ils offrent un

haut rapport.

Et pas besoin d'être

milliardaire pour se

construire une épargne,

vous pouvez acheter des Bons

d'Epargne à partir de 5000 F.

Ce placement vous intéresse ?

Il y a une agence CGER près de chez

vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les

« Pages d'Or » de l'annuaire des téléphones.



BONS D'EPARGNE CGER : POUR TOUTE SECURITE

CGER 
nous sommes à vos côtés

trente ans après

notes d'un témoin

rosine lewin

Staline meurt le 5 mars 1953.

Trois mois après, Beria est arrêté, son exécution annoncée à la fin de l'année. En 1955, plusieurs événements rappellent à l'opinion mondiale que la politique extérieure de l'URSS peut être audacieuse. Citons-en deux, de dimension européenne : le traité d'Etat autrichien, la visite à Belgrade de Khrouchtchev renouant avec le « rénégat » Tito.

Le XX^e congrès du PCUS était en marche...

Il s'ouvre au Kremlin le 14 février 1956. On sait les idées-force qu'il allait lancer :

- d'abord, celle de la possibilité d'éviter une nouvelle guerre mondiale, cela au moyen de la négociation;
- celle, réaffirmée, de la possibilité de coexistence pacifique entre Etats dotés de régimes économiques, sociaux et politiques différents;
- celle, enfin, de la diversité des voies d'accès possibles à une société socialiste, en ce compris la voie pacifique.

Idees-force pas démodées pour un sou.

L'actualité des deux premières a été illustrée avec éclat à la rencontre Reagan-Gorbatchev de Genève en octobre 1985. En trente ans, elles ont encore gagné en validité, en raison de l'accumulation des armes nucléaires. Pour des millions de citoyens qui, bon an mal an, manifestent en faveur de la détente, elles ont une signification très dynamique.

L'idée de la coexistence pacifique n'était pas à proprement parler une idée neuve. Mais il est permis de dire que telle qu'elle a été formulée au XX^e congrès du PCUS, elle prend un relief nouveau. En effet, si en 1948 Staline avait estimé « non seulement possibles mais absolument nécessaires » la coexistence des systèmes différents et le règlement pacifique des différends, en 1952, le même Staline écrivait : « L'impérialisme demeure debout, reste en vigueur. Par conséquent, l'inévitabilité des guerres reste également entière. Pour supprimer l'inévitabilité des

guerres, il faut détruire l'impérialisme » (*). C'est avec cette vision, marquée par la guerre froide, que rompt le XX^e congrès, en déclarant qu'il existe à présent « des forces sociales et politiques qui disposent de moyens sérieux pour empêcher les impérialistes de déclencher la guerre... ». Qu'on ne s'y trompe pas, cependant : ce n'est pas une invitation à la passivité, mais une analyse qui débouche sur un combat — le combat pour imposer le désarmement. Il n'est pas gagné.

La troisième des idées-force lancées au XX^e congrès « parle » davantage aux militants politiques qui luttent pour mettre fin au système capitaliste et construire une société socialiste. Parmi ces militants, les communistes étaient, en 1956, les premiers concernés : pour eux prévalait encore généralement jusque là la notion de « modèle » pour accéder à/ et construire le socialisme, le « modèle » étant donné par l'URSS.

Certes, la réflexion sur la diversité des voies d'accès au socialisme — en les liant davantage aux traditions historiques, aux conditions économique-sociales, au patrimoine culturel de chaque peuple — avait commencé bien avant 1956. Lénine lui-même l'avait alimentée. 1956 marque cependant un tournant à cet égard. Et en Belgique, les communistes qui avaient œuvré au succès de leur congrès de Vilvorde y furent très attentifs.

La recherche des voies nouvelles, l'ouverture au changement avaient été bloquées au sommet du PCUS pendant la période stalinienne. Bloquées comme toutes les autres recherches, par exemple dans les domaines de la sociologie, de la psychologie, de la biologie, de la linguistique, de la gestion économique.

On sait que par un processus de centralisation du pouvoir, de prolifération bureaucratique, d'autoritarisme croissant à la tête du PCUS, l'espace laissé à l'exercice de la démocratie était devenu dérisoire, formel. La capacité critique et créative des cadres et des citoyens était mise à rude épreuve. Quel que soit le nom que l'on donne à ce processus, il n'est pas contestable qu'il a non seulement stérilisé le débat d'idées et violé la légalité soviétique, mais aussi coûté la vie à des millions de personnes — sans parler des souffrances des survivants et de stigmates peut-être indélébiles.

Cela aussi, le XX^e congrès l'a mis en question. Nous y reviendrons. Mais avant cela, il faut souligner la fécondité de la proclamation par le XX^e congrès que les voies au socialisme peuvent être pacifiques, diverses. Elle constitue un encouragement puissant pour tous les partis communistes à s'ancrer plus que jamais dans le terreau national, à penser leur avenir de manière créative, à agir en marxistes. Elle porte en

(*) La première citation est extraite de la réponse donnée, en mai 1948, à une Lettre ouverte de Henry Wallace, candidat à la présidence des Etats-Unis. La seconde, du dernier ouvrage théorique de Staline : « Les problèmes économiques du socialisme en URSS ».

elle, à terme il est vrai, l'idée de l'eurocommunisme, quelles que soient les controverses sur le vocable.

Le XX^e congrès aura ainsi suscité une fermentation intellectuelle et militante qui renouait avec l'ère léninienne.

Certains n'ont retenu de ce congrès que le fameux « rapport secret » de Khrouchtchev sur le « culte de la personnalité ».

Secret, il ne l'était qu'à l'égard des délégations étrangères invitées aux assises du Kremlin. En URSS même, le rapport *lu* (et non distribué) par le premier secrétaire au cours de la nuit du 25 février aux seuls délégués soviétiques, fut rapidement répercuté — dans les assemblées de communistes d'abord, au niveau des entreprises ensuite. Je puis en témoigner, ayant vécu toute l'année 56 à Moscou, où je travaillais dans une entreprise de presse : le rapport de Khrouchtchev y fut communiqué et commenté dès le mois de mars.

Là n'est pas l'essentiel néanmoins.

Le rapport de N. Khrouchtchev — dont la première version écrite fut publiée en anglais à l'intervention de la CIA — a bouleversé l'opinion soviétique. Il met en cause l'identification entre Staline et le socialisme, qui avait été tout à fait commune pendant une vingtaine d'années. Une identification forgée au travers de combats titanesques — pour l'industrialisation du pays, dans la guerre contre Hitler — mais forgée aussi au prix de mystifications et de dénis de justice monstrueux.

Quand on sait l'ampleur de la répression stalinienne, on peut s'étonner que le rapport de Nikita Khrouchtchev ait causé un choc. Puisque tant de familles étaient frappées, tout le monde n'avait-il pas compris ce qui se passait ? Eh bien non ! Si pour d'innombrables déportés, les mécanismes du pouvoir policier et les responsabilités du pouvoir politique étaient devenus clairs, ils ne pouvaient en témoigner. Pour la masse des autres citoyens, Staline était au-dessus de tout soupçon : il était étranger à cette terreur, et on tenait pour sûr qu'il l'eût combattue s'il en avait eu connaissance. La confiance en Staline, incarnation du socialisme et de la patrie, s'était muée en foi. Et on avait tout fait pour qu'il en soit ainsi.

La foi subissait cependant quelques griffures. La mort de Staline est suivie assez rapidement d'une première amnistie, complétée ensuite par des mesures plus importantes d'amnistie. Dès lors les interrogations sur le passé deviennent plus nombreuses, plus pressantes. Les bouches commencent à s'ouvrir. Les requêtes pour obtenir une information sérieuse sur les citoyens arrêtés pleuvent. Quelque 24 mois de transition séparent donc le grand deuil national du 5 mars 1953, et la lecture du rapport sur le culte de la personnalité. Malgré cette semi-ouverture, malgré des signes précurseurs (notamment la publication de *Le Dégel* d'Ehrenburg), le rapport crée un choc, dans la mesure où pour la première fois on globalise, fût-ce imparfaitement, le phénomène, en même temps qu'on l'officialise.

Choc, parce que c'est le premier secrétaire du PC qui explique, dans une salle du Kremlin, comment et sur quelle échelle ont été fabriqués de faux procès, extorquées de fausses confessions, organisés truquages et provocations, établies d'avance — avec le concours de Staline — les listes de coupables qui n'avaient plus qu'à avouer. Et comment des familles de militants éprouvés ou d'honnêtes citoyens ont basculé soudain dans un trou noir, suspectes « par alliance », privées de travail, humiliées...

Aux *Nouvelles de Moscou* où j'ai travaillé pendant un an, divers collègues avaient vu, qui un frère, qui un père ou une mère, disparaître soudain dans la trappe des arrestations, autour de 1935 ou vers 1947-1948. Quand, après bien des mois où avaient pu se consolider des liens d'amitié, ils ont évoqué pour moi ces souvenirs, j'ai compris qu'à eux aussi, le rapport Khrouchtchev avait révélé la dimension du drame.

Au drame s'ajoutait d'ailleurs une difficile épreuve intellectuelle : admettre que l'incarnation du socialisme avait violé le socialisme, et voir en même temps que ce qu'avait pensé et fait Staline avait souvent été bénéfique au socialisme.

Dès ce moment, et bien avant sa fameuse interview à *Nuovi Argomenti*, Palmiro Togliatti posait le problème en termes clairs. Il déclarait devant le comité central du PCI, le 14 mars 1956 : « La critique des défauts et des erreurs de Staline est aujourd'hui un problème d'histoire, d'histoire approfondie de notre mouvement et de la révolution. Et nous savons ce que fut cette histoire, nous savons combien furent difficiles les années du premier plan quinquennal et des suivants, nous savons combien furent rudes les attaques de l'ennemi, nous savons dans quelles conditions on dut travailler. Il appartient aux camarades soviétiques de préciser les critiques par une étude renouvelée du développement de la révolution, du parti et de la société socialiste, par une analyse nouvelle et approfondie de leur propre expérience. Il nous appartient à nous d'y apporter notre contribution avec sérieux et tranquillité, et par dessus tout, de nous servir de ces critiques et d'une meilleure connaissance des faits pour accroître nos propres capacités dans le domaine de la théorie, dans le domaine de la direction pratique du mouvement ouvrier ».

On ne s'étonnera pas qu'en février-mars, à Moscou, l'effervescence ait été considérable. On pourrait s'étonner qu'elle soit allée de pair avec un extraordinaire élan au travail. Bien sûr, les réactions n'étaient pas toutes semblables : certains se sont sentis amers, et amers à tout jamais. D'autres ont été désespérés. Mais en gros, le choc a été maîtrisé. L'immense douleur n'a pas paralysé ou fait chavirer le pays.

Il est vrai que l'ouverture du XX^e congrès était, fort sagement, accompagnée de mesures matérielles très attendues et appréciées : le relèvement du prix d'achat aux producteurs agricoles, le relèvement des salaires et des pensions, la réduction de la durée du travail, l'abolition d'une loi vieille de seize ans, qui liait l'ouvrier à son lieu de travail, et

avait survécu aux circonstances (la guerre) qui l'avaient justifiée. Et tout au long de l'année 1956, se sont succédées par vagues des libérations massives de déportés. On comprend que ces diverses mesures aient été perçues comme autant d'encouragements par une population extraordinairement patiente, mais lasse de tant d'épreuves, et aspirant à vivre enfin sans héroïsme.

Il fallait une forte dose de lucidité et de courage politique pour ouvrir le dossier du stalinisme. Ce sont d'ailleurs cette lucidité et ce courage qui donnèrent à la population tant de confiance dans le parti et dans l'avenir. Avait-on pour autant vidé l'abcès et nettoyé entièrement la plaie ? Il est plus facile aujourd'hui qu'en 1956 de répondre NON à cette question. L'analyse « nouvelle et approfondie » de l'expérience vécue, cette analyse que parmi d'autres Togliatti appelait de ses vœux, n'a pas été menée — en tous cas pas rendue publique.

Au-delà du « culte de la personnalité », comment et pourquoi a-t-il été possible que tout contrôle démocratique sur les décisions politiques soit éliminé ? Comment le pouvoir d'Etat, confondu avec celui du parti communiste, a-t-il pu si longtemps se jouer de la légalité et de la démocratie ? Voilà des questions auxquelles les congrès du PCUS — ni le XX^e, ni les suivants — n'ont répondu, d'abord parce qu'ils ne les ont pas posées. Et peut-être la difficulté à aborder ces questions a-t-elle suscité ensuite d'autres difficultés — par exemple autour du débat sur les contradictions de la société soviétique — et explique-t-elle des coups de freins et des reculs après 1956.

Dans des textes préparatoires au XXVII^e congrès du PCUS, qui doit s'ouvrir le 25 février 1986, trente après « l'autre », apparaissent des notions telles que autogestion, audace, responsabilisation des hommes, contrôle populaire, moralité, autonomie de gestion. On y lit la volonté d'accroître l'efficacité des stimulants économiques, de renforcer la légalité socialiste.

Est-ce que tout cela permettra de lever les blocages qui ont pesé sur diverses réformes et qui ont dangereusement raidi la politique étrangère par moments ?

Ce qui est certain, c'est qu'une période d'immobilisme est dépassée.

Les initiatives de Mikhaïl Gorbatchev pour créer une dynamique de désarmement en sont un signe spectaculaire. Elles constituent une offre de dialogue qualitativement nouvelle, qui pourrait entraîner un tournant radical dans l'interminable course aux armements. Si ces initiatives étaient suivies d'effets, si la détente se confirmait, ce qui répond aux intérêts de tous les peuples, il serait certainement plus facile aux « rénovateurs » soviétiques de marquer des points sur le plan de la politique intérieure.

la valeur d'usage chez Karl Marx

gérard roland

L'article de Gérard Roland dans le numéro 139/140 des CM sur « Les crises économiques de type soviétique » a suscité pas mal d'intérêt. Aussi n'est-il pas inutile de signaler et présenter l'ouvrage récemment publié dont il est l'auteur et qui permet de saisir certains éléments théoriques de ses recherches.

Connaissant « la suite de l'histoire », dans l'article précité des CM, et dans une contribution remarquée au Colloque sur le centenaire de Marx de l'Institut de recherches marxistes de Bruxelles (novembre 1983), la tentation est plus grande que jamais de présenter cette étude par son dénouement, tant il est vrai, décidément, que le roman policier est souvent le modèle structurel obligé du discours universitaire.

Il se confirme en l'occurrence que G.R. s'intéresse en fait principalement aux problèmes de la planification socialiste. Comme chacun sait, ces problèmes sont notamment ceux de l'adéquation aux exigences des consommateurs, et se manifestent sous forme de pénuries, de surplus et de files d'attente. Traduction théorique : il n'y a pas, où et quand il le faut, les valeurs d'usage adéquates, nous y voilà.

Encore que, selon G.R., certains économistes soviétiques formulent des propositions en ce sens, il resterait à intégrer théoriquement le concept de valeur d'usage dans un système qui a privilégié unilatéralement celui de valeur-travail, au nom d'une lecture dogmatique, partielle et anachronique de Marx.

Il y a, en effet, chez Marx un effort d'analyse centré sur le système capitaliste — la valeur d'échange et la plus-value — qui laisse apparemment au second plan les développements sur la valeur d'usage. G.R. s'attachera donc, nous voilà dans le corps de l'ouvrage, à rappeler que le concept de valeur d'usage est toutefois essentiel dans l'élaboration de Marx.

Enfin, estimant d'évidence que certaines méthodes mathématiques dites d'« optimisation » constituent un acquis définitif des sciences économiques, G.R. examine les hypothèses marginalistes qui ont présidé à leur développement, et s'efforce d'établir les articulations possibles entre « utilités » et valeurs d'usage. Le vieil ennemi marginaliste, toujours contesté sur le terrain capitaliste, se trouve ainsi convoqué en ami sur le terrain du socialisme, là où la prise en compte du point de vue du consommateur n'est plus mystification mais principe fondateur.

En invitant à la lecture, qui sera stimulante, il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une publication académique et d'avertir que c'est un peu la loi du genre que seul un petit nombre de lecteurs puissent en apprécier également toutes les subtilités et références. En particulier, plusieurs sous-chapitres utilisent un formalisme mathématique qui n'est pas dans le langage de tout citoyen et que par ailleurs, l'auteur nous autorise d'emblée à sauter, « sans préjudice pour la suite du raisonnement ».

La seule remarque négative portera d'ailleurs sur l'usage non-critique qui est fait des formalisations mathématiques retenues, alors que le domaine des sciences humaines est, depuis une quinzaine d'années, caractérisé par une grande diversification de ses « techniques de calcul » et des hypothèses qu'elles mobilisent.

Cela mis à part, l'ouvrage intéressera par son ambition théorique et par le côté méthodique du parcours opéré, qui a notamment pour effet de susciter — ou de reposer — quelques questions-clés sur l'épistémologie du marxisme. D'une certaine façon, le Marx de Gérard Roland c'est un économiste, celui du « Capital » - doublé d'un moraliste, celui des « Manuscrits de 1844 ». De même, la société ce serait du matériel et du naturel, plus des subjectivités individuelles, et les pays socialistes — du plan plus de la bureaucratie.

A mesure qu'on avance dans l'ouvrage, la mise entre parenthèses du *sociologique* et du *politique* comme structures et pratiques sociales apparaît de plus en plus clairement, dans l'analyse économique autant que dans l'approche éthique.

Et la prise en compte théorique du sociologique et du politique apparaît d'autant comme la condition d'une économie politique ni économiste, ni moraliste.

Il y va d'une compréhension plus complète de l'œuvre de Marx, et d'une conception plus juste de son originalité : « philosophe de la praxis », c'est-à-dire sociologue, économiste, philosophe, militant politique et historien, tout cela à la fois, n'en déplaît aux conventions académiques.

Il y va aussi de l'analyse et de l'action politique dans les pays capitalistes comme dans les pays socialistes. Mais il n'empêche que dans les unes — touchées par une crise de la planification — et dans les autres — saisies du doute post-keneynsien — les questions des consommations et de la valeur d'usage sont désormais incontournables. G.R. nous le rappelle opportunément, et à plusieurs reprises avec une belle clarté.

michel godard

La valeur d'usage chez Karl Marx, par Gérard Roland. — Editions de l'université de Bruxelles. — 1985. — Préface du professeur J. Nagels. — 200 pages. — 650 F.B.

la belgique et ses dieux

Ouvrage ambitieux que ce « La Belgique et ses dieux », puisqu'il tente de faire le point des recherches sociologiques sur le phénomène religieux dans notre pays. Bien entendu, la place consacrée au catholicisme est prédominante; elle n'est cependant pas exclusive.

D'emblée, se pose une double question : quels sont les apports spécifiques du catholicisme belge, comment se transforme-t-il ? Aborder les spécificités du monde catholique belge, c'est bien évidemment parler de sa fameuse « pilarisation » (le néologisme a fait fortune malgré sa laideur). Mais que devient-elle ? Puisque « La Belgique et ses dieux » n'est pas précisément un polar, on peut indiquer la réponse finale des auteurs, sans pour autant déflorer la lecture. « *Une forme historique de catholicisme est en train de se déstructurer, alors qu'une autre n'est pas encore en place.* »

Pour en arriver à un diagnostic aussi sage (et faussement simple), les auteurs ont réuni diverses études, traitées selon des perspectives et avec des méthodes différentes, ce qui donne une allure un peu disparate au recueil. Son intérêt n'en est pas moins considérable. A qui veut suivre l'évolution du catholicisme depuis (et même un peu avant) la naissance de l'Etat belge, en marquant les étapes de l'après-guerre (1945) et de l'après-concile (1965), « La Belgique et ses dieux » apporte matériaux et réflexions de qualité.

La modernité de l'épiscopat dans les années 1830 est mise en valeur par Remy et Voyé, qui lient cette ouverture des évêques envers une Constitution libérale d'avant-garde notamment au dynamisme de la bourgeoisie et d'une fraction de la noblesse convertie à l'industrialisation. Cette ouverture d'esprit est indissociable du calcul politique, nous semble-t-il : il s'agissait d'assurer à l'Eglise l'espace le plus vaste possible en matière d'enseignement. Et le calcul porta ses fruits. Il est vrai que ce faisant, l'épiscopat prouvait sa capacité de coexister dans le jeune Etat avec un Exécutif dont il était indépendant, tout en gardant (parfois) une attitude critique envers le Saint-Siège. Que l'université de Louvain fut alors un haut-lieu d'échanges et d'expériences intellectuelles ne change rien à la non-modernité résolue et obtuse d'une droite catholique acharnée à défendre ses privilèges de classe contre le mouvement ouvrier. L'effervescence intellectuelle avait ses limites...

Dans leur exploration des rapports entre Eglise et politique avant 1940, Billiet et Gérard avancent diverses hypothèses pour expliquer l'émergence du « pilier », ou plus précisément du couplage entre organisations sociales catholiques et parti catholique. Retenons celle qui y décèle une réaction défensive de la part de la Hiérarchie face à un Etat séculier, et celle qui y voit « une structuration du champ social sous le contrôle de la classe politique ». L'une n'exclut pas l'autre; le « pilier » peut servir à mobiliser les masses, et il peut servir de tampon contre le

pouvoir civil. Cette contribution est fort riche; je regrette néanmoins le peu de clartés qu'elle apporte sur les collusions (fussent-elles limitées dans le temps) entre Eglise, Action catholique et rexisme.

Mais c'est sans doute l'examen d'un processus encore mal affirmé — la « dépillarisation » — qui retiendra le plus l'attention. Interviennent ici une marche lente (et sinueuse en Flandre) vers un certain pluralisme politique, le poids des facteurs communautaires, l'émergence de nouveaux terrains politiques ou éthiques autour du féminisme, de la sexualité, de l'écologie.

Va-t-on vers un découplage décisif entre le CVP et la clientèle des organisations sociales traditionnellement catholiques ? Au-delà de tensions, heurts et même fractures que personne ne peut nier, l'avenir est encore incertain, estiment aussi bien Xavier Mabilje que Billiet et Dobbelaere.

En Belgique francophone, Voyé et Remy examinent les valeurs caractérisant l'approche chrétienne et l'approche socialiste de divers problèmes. Le clivage est net. En schématisant un brin, on peut acter *ici* la priorité à la personne et au vécu quotidien, *là* la priorité aux structures et au lieu de travail — *ici* l'attrait persistant d'un modèle de consensus interclassiste, *là* la sensibilité aux conflits de classe. Élément capital : les « valeurs chrétiennes » semblent garder leur pouvoir attractif pour une vaste catégorie de citoyens qui ont abandonné la pratique religieuse. Serait-ce un facteur de permanence du « pilier » catholique ? Pas de réponse à cet égard non plus; les sociologues ne lisent pas dans le marc de café. L'analyse de François Houtart sur les nouveaux engagements socio-politiques des chrétiens, celle de J. Pirotte sur les pèlerinages en Wallonie sont cependant autant de pièces d'un puzzle vaste et... incomplet.

Pas de pronostics donc, mais, répétons-le, beaucoup d'éléments de réflexion, dont certains portent sur la laïcité, le monde juif, la présence de l'Islam dans notre pays. Hubert Dethier traite de la libre-pensée en Flandre, souligne la diversité d'expressions de l'idéologie du libre-examen, acte qu'il n'y a pas de « pilier » laïque. Claude Javeau, dans une esquisse sociologique de la laïcité, qu'il considère fondamentalement sur la défensive, s'interroge sur des « éléments » d'un « noyau de pilarisation ». Sa prudence nous paraît très fondée et très fondées aussi les questions non résolues qu'il pose au terme de sa contribution.

rosine lewin

La Belgique et ses dieux — églises, monuments religieux et laïques — sous la direction de Liliane Voyé, Karel Dobbelaere, Jean Remy, Jaak Billiet — Cabay-Recherches sociologiques 1985 — 430 pages — 850 FB.

le mouvement chrétien en flandre

Une partie de la matière couverte par « La Belgique et ses dieux » se retrouve dans un recueil d'un tout autre type, paru presque en même temps : le numéro spécial de la revue *Contradictions*, consacré au Mouvement ouvrier chrétien en Flandre.

Mais si la matière est partiellement la même, l'approche est tout à fait différente : regroupant les analyses et points de vue de militants engagés, ce recueil-ci n'a vraiment rien d'académique. Outre des données factuelles précises, il apporte l'écho d'expériences sociales et politiques mal ou pas connues en Belgique francophone.

Comprendre ce qui vit derrière les sigles d'ACW (MOC), ACV (CSC), KWB (pas d'équivalent en Wallonie, si ce n'est les Equipes populaires), KAV (Femmes chrétiennes) ou KAJ (JOC), voilà ce que les auteurs rendent possible.

Je voudrais souligner l'intérêt tout particulier des contributions de Lode Van Outryve, professeur de sociologie du droit à l'UCL — de Juul Vereecken, pseudonyme d'un militant de l'ACW — ainsi que de Lieve Vandemeulebroecke, chargée de cours à la KUL. La première de ces contributions analyse le programme de l'ACW, en le comparant aux programmes du CVP et du SP. La deuxième raconte l'histoire des relations conflictuelles entre ACW et CVP en démontant de manière très fine le rôle du clientélisme qui aboutit à ce que la grande organisation flamande est « enchevêtrée à l'appareil d'Etat ». Si l'opposition à maintenir le CVP comme seule expression politique des travailleurs chrétiens se structure en 1979, c'est en 1983 qu'a lieu l'enquête sur « ACW et politique », imposée par la base à la direction du mouvement. Les résultats de cette enquête sont analysés par ailleurs par un autre militant, Peter Weyns. Quant à Lieve Vandemeulebroecke, elle retrace la carrière de l'homologue flamand de Vie féminine; les deux organisations ont en commun le soin qu'elles apportent à la formation de leurs membres ainsi que le bon usage qu'elles font des enquêtes.

La question-clé de la distanciation ACW/CVP reste néanmoins ouverte. Et le scrutin du 13 octobre 1985 n'a pas donné raison à ceux qui pariaient sur un CVP en recul constant.

Quoi qu'il en soit, ce numéro (qui fait fi des frontières linguistiques) permet de percevoir ce qui change — et qui change profondément en Flandre — sur les plans de la religion, de la vie associative, de la pratique politique. Il montre la place véritablement centrale qu'occupent le problème des missiles et la lutte pour le désarmement. Une lecture recommandée...

r.l.

jean leroy (1896-1939)

par norbert gadenne

Je ne sais plus quel confrère (ou était-ce un de nos responsables de la promotion artistique ?), il y a une vingtaine d'années, déclarait impossible l'existence en Belgique d'un peintre maudit : « Actuellement, cela se saurait ! », affirmait-il. Belle outrecuidance : Jean Leroy, malgré une rétrospective à Tournai en 1949, resta méconnu pendant quelques décennies.

C'est Paul Caso qui avec raison observait dans *Le Soir*, lors de l'exposition de J. Leroy à Bruxelles en 1984 : « Notre pays se permet encore un tel luxe : la découverte d'un grand peintre, plus de quarante ans après sa mort ». Quarante ans de silences officiels et une grande figure de l'expressionnisme wallon (plus exactement picard) gommé de nos livres d'histoire de l'art moderne belge (et je crains fort qu'il ne soit pas le seul).

Une initiative heureuse donc que celle de l'Institut Jules Destrée : mettre en place une édition de recueils destinés à réparer quelques injustices et à faire découvrir (ou redécouvrir) nos artistes. Le travail de Norbert Gadenne et Jacques Stiennon sur notre peintre étant le N° 1 de cette collection nouvelle (*).

Cette méconnaissance, ce long purgatoire, nos auteurs tentent de le comprendre, non de l'excuser. Il est vrai que Jean Leroy n'eut jamais la vie facile et, à part un bref séjour à Paris vers 1925, cantonna toute son activité dans sa ville natale. Il n'y fit pas que peindre, d'ailleurs, il fut aussi le premier bibliothécaire de la Maison du peuple. Vers la fin de sa vie, il connut la stabilité d'un emploi de professeur à l'Académie de Tournai. Professeur passionné, animateur et éveillé d'âmes. Mais Tournai ne se douta sans doute jamais qu'elle possédait en ses murs une admirable réponse wallonne à l'expressionnisme voisin des bords de la Lys. Il est vrai que d'autres Tournaisiens encore, ses amis ou condisciples, comme le peintre Lacasse, le sculpteur Georges Gard, le céramiste Pierre Caille, ne sont arrivés à la notoriété qu'après avoir quitté cette ville, « le plus souvent, écrit N. Gadenne, d'un goût étroit et trop conventionnel ».

En toute justice, remarquons tout de même qu'à cette époque (les années 40) même à l'Académie de Bruxelles, il était très mal vu dans certaines classes de dessin, d'évoquer Permeke.

Par le texte et l'image, Norbert Gadenne nous fait suivre pas à pas l'évolution de Jean Leroy, son travail, cette perpétuelle exigence qui l'empêche de se satisfaire d'une virtuosité de surface, qui lui fait constamment s'interroger sur son travail, sur la forme — et pour quoi et pour qui peindre ?

(*) *Les Cahiers marxistes de mars 1984 consacraient à Jean Leroy un article abondamment illustré.*

Un peintre ouvert, curieux de ses contemporains, des autres peintres, intéressé aussi bien par ses lointains ancêtres — Rogier de la Pasture ou les sculpteurs romans et gothiques de la cathédrale des cinq clochers — que par l'esprit religieux de l'art qu'un Gustave Van de Woestyne élabore en pays flamand (et qui fera aussi réfléchir cet autre Wallon, Anto Carte...) ou encore l'art du Français André Lhote, construit, raisonné et dont les tentatives de traduire en ordre rationnel les recherches éparses des pionniers du XX^e siècle ne peuvent que le séduire.

Mais pour Jean Leroy, l'œuvre à chaque fois est à redécouvrir, et rien n'est entrepris sans qu'il en ait éprouvé intimement la nécessité. On le verra aussi bien s'intéresser à la pensée chrétienne du Père Barge qu'au libéralisme franc-maçon et aux combats socialistes pour l'émancipation et la dignité ouvrières.

Cette peinture à la fois riche d'émotion, affirmative, de forte densité plastique, nous pouvons en suivre le cheminement tout au long du livre, à travers ces dessins solides (exemples : les variations sur un nu classique de 1933 ou cette femme assise de 1927, des portraits, des fusains sensuels et vigoureux, « les beaux modèles de 1936) jusqu'à cette plénitude atteinte, cette vaste synthèse des œuvres de 1937 à 1939.

C'est à son contact, à son enseignement, aux réflexions échangées (ils font ensemble le voyage à l'exposition de Paris en 1937) que son élève Edmond Dubrunfaut conçoit cette idée, qu'il précisera par la suite et défendra avec entêtement : la nécessité d'un art mural à vocation largement publique. Si aujourd'hui justice est rendue à Jean Leroy, c'est en grande partie à Dubrunfaut qu'on le doit.

1937, 1938, 1939, c'est l'époque de ces grandes toiles : « Les buveurs », « La tricoteuse », le « Grand nu couché », « L'homme à la casquette », — une présence plébéienne et pleine d'assurance, des œuvres bâties par grands plans où le dessin largement cerné se débarrasse de tout ce qui n'est pas l'essentiel, où la couleur est comme portée à sa plus haute incandescence.

Si Jean Leroy vient ainsi relativement tard à une forme d'expressionnisme — en fait, il a tout juste 40 ans —, ce n'est certes pas par désir de prendre le train en marche, mais par conviction profonde, recherche de la synthèse, de la solution la plus adéquate à son idéal d'un art à la fois riche de tensions, de valeurs et de densités picturales et aussi ouvert, clair, humain et fraternel. Et ne s'administre-t-il pas cette preuve picturale par neuf, lorsqu'il garde le même style monumental, expressionniste et rationnel dans une série de portraits précis (voire des bouquets de fleurs) tout aussi fortement charpentés ? Son « George Sand », son portrait du pianiste André Dumortier, son autoportrait — dans leurs gammes chaudes de bruns, de bleus, de rouges — ont l'éclat de grands vitraux laïcs et la même monumentalité.

Jean Leroy meurt en 1939, à la veille de la grande tourmente. Il a 43 ans à peine et vient tout juste d'atteindre une plénitude d'expression. Il nous laisse une œuvre forte, originale, à la fois proche et pourtant bien personnelle parce qu'autrement orientée, de ces autres constructeurs que furent un Gustave Desmet en Flandre, un Brusselmann dans la capitale ou Marcel Gromaire (également Picard) en France.

jean cimaise

Editions de l'Institut Jules Destrée — Charleroi — 500 F.

le contrat d'apprentissage

par j. jacqmain

Le contrat d'apprentissage dans les classes moyennes, une solution d'avenir pour les jeunes ?

L'auteur entame un raid juridique non pour répondre directement à cette question, mais pour forcer la réflexion tout en cernant le statut juridique de l'apprenti.

Il poursuit un cheminement minutieux dans une forêt de textes, en trois étapes. D'abord le contrat d'apprentissage, dispositions légales et réglementaires, ensuite l'application de la réglementation du travail (jours fériés...), enfin, la sécurité sociale.

Cette étude originale présente tout d'abord un intérêt documentaire. La matière a été rarement abordée et pour défendre ses droits, l'apprenti doit d'abord les connaître.

Mais elle ne se limite pas là : l'auteur développe en plus une réflexion sur le sort juridique de l'apprenti, le droit débouche ici sur une approche plus politique : le contrat d'apprentissage vise-t-il à procurer de la main-d'œuvre à bon marché aux P.M.E. ou bien constitue-t-il une introduction du jeune travailleur dans le monde du travail ?

La réponse à ces questions va déterminer la manière dont le statut juridique de l'apprenti évoluera. La matière relève actuellement des communautés et non plus de pouvoir national.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, le contrat d'apprentissage est censé préparer le jeune au patronat indépendant mais qu'il réalise rarement cet objectif.

Parce qu'elle interroge et interpelle, l'étude de Jean Jacqmain doit retenir l'attention des apprentis mais aussi de tous ceux et celles qui se préoccupent de l'avenir des jeunes travailleurs.

j.c.b.

Infor Jeunes, avec la collaboration du service « Droits des jeunes de Bruxelles ». — 40 pages. — 120 F.B.

Critique régionale
Cahiers de sociologie et d'économie régionales
N° 14

Le travail en sociologie

SOMMAIRE :

- Danièle Linhart : Où en est la sociologie du travail en France ?
- Jacques Bude : Le travail : la meilleure part de l'homme ?
- Robert Leroy : Travail et salaire : économie et sociologie.
- Roland Lew : Un socialisme réalisable.
- Marianne Lacombez : Le paradigme dominant dans l'analyse des motivations de l'homme au travail.
- Pierre Desmarez : Sociologie et marché du travail.
- Mateo Alaluf : Quelques hypothèses pour une qualification de l'emploi.
- Eric Alliez et Isabelle Stengers : Energie et valeur : le problème de la conservation chez Engels et Marx.
- Pierre Rolle : L'architecture sociale de la France.

Rédaction : Critique régionale, rue des Canonnières 12 — B. 1400 Nivelles, Belgique (067/22.79.51).

Abonnement 4 numéros : Belgique : 1.100 F.B. Etranger : 1.300 F.B.

Prix au numéro : 300 F.B.

RECHERCHES SOCIOLOGIQUES

Le volume XVI, numéro 2/1985 de la revue Recherches sociologiques reprend sous le titre *Les méthodes en sociologie* les actes du colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française, qui s'est tenu à Louvain-la-Neuve en 1983. En voici le sommaire :

- L. Voyé : Introduction-méthodes et imagination sociologiques
- M. Bolle de Bal : Allocution d'ouverture
- G. Balandier : Brève introduction à des questions de méthode
- H. Janne : Approche dialectique et sociologie
- A. Tiryakian : L'actualité méthodologique de Gurvitch et de Mannheim
- R. Ledrut : Le qualitatif et le quantitatif
- J.M. Berthelot : Discours sociologique et discours de la preuve
- D. Bertaux : L'imagination méthodologique

Le numéro : 300 F. Centre de recherches sociologiques. Bâtiment J. Leclercq, place Montesquieu, 1, 1348 Louvain-la-Neuve.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
bd Lemonnier 171
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES
Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

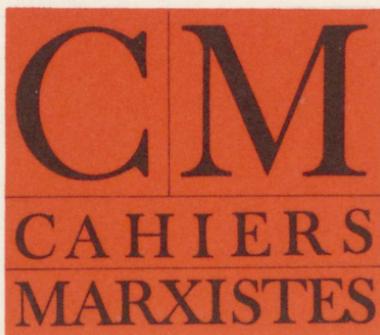
CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue Hamoir 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Outil d'analyse marxiste de la société actuelle,
les **CM** entendent

- contribuer à un nouvel élan de la gauche et de ses valeurs;
- participer à l'élaboration d'alternatives mobilisatrices à la politique néo-libérale;
- développer la réflexion et les échanges de réflexion à propos des voies d'accès à une société socialiste en Belgique.

L'abonnement annuel aux CM : 700 F
à verser sans tarder au CCP 000-0188745-80
de la Fondation Joseph Jacquemotte
1000 — Bruxelles



Avec l'appui de la Commission française de la Culture
de l'agglomération bruxelloise